

# LA GAZETTE OFFICIELLE

## DU TOURISME

SOCIÉTÉ NOUVELLE API

**16 août 2017 - N° 2423**  
**23 août 2017 - N° 2424**

67<sup>e</sup> ANNÉE

Publication hebdomadaire - 6 €

### **PALMES DU TOURISME DURABLE : CONVAINCRE QU'UN AUTRE TOURISME EST POSSIBLE**

En écho aux Trophées du tourisme responsable organisés par Voyages-sncf.com entre 2007 et 2012, les premières **Palmes du tourisme durable** seront remises à Paris le 12 décembre 2017.

Organisées par l'association **Acteurs du Tourisme Durable (ATD)** et **TourMag.com**, elles ont pour objectif de récompenser les meilleures initiatives de tourisme durable, de révéler les solutions de demain et de partager avec le plus grand nombre ces actions concrètes et duplicables.

Avec un objectif de 100 millions de visiteurs étrangers en 2020 en France et une prévision de 2 milliards de touristes internationaux à l'échelle mondiale pour 2030, l'ensemble de l'industrie touristique ne sera pas durable sans une évolution certaine de tous les métiers, de tous les acteurs et institutions. Les ressources touristiques ne sont pas inépuisables et les consommateurs y sont de plus en plus sensibles et sensibilisés.

Comme l'explique un extrait du guide *Agir pour un tourisme responsable* édité par le Comité 21, « il s'agit aujourd'hui à l'image de ce qu'ont fait d'autres secteurs avant lui de mettre à plat l'organisation touristique afin de responsabiliser chaque maillon de la chaîne. Du petit artisan au grand groupe international en passant par la commune, la région ou le département, tous doivent saisir l'urgence de s'engager dans des stratégies de tourisme durable. Il faudra donc mettre en place des politiques volontaristes afin d'organiser le passage du savoir, de l'information, des modalités d'action et de lutter contre les idées reçues ».

Le concours est ouvert à tout professionnel intégrant la chaîne de valeur touristique répartie en cinq catégories : transports, voyages, hébergements, loisirs, territoires et destinations, information.

Les professionnels qui souhaitent tenter leur chance ont jusqu'au 15 octobre 2017 pour candidater sur le site dédié : [palmesdutourisme.durable.com](http://palmesdutourisme.durable.com)

Un comité de sélection composé d'experts du tourisme et du développement durable retiendra ensuite cinq candidats par catégorie. Les candidats seront soumis au vote des internautes (en novembre) puis récompensés lors de la soirée de remise des palmes. Outre un trophée, les lauréats bénéficieront de retombées presse et d'un stand au Mondial du Tourisme 2018 de Paris.

Cette soirée sera l'occasion de clôturer et célébrer 2017, déclarée par l'ONU Année internationale du tourisme durable pour le développement. ■

### **SOMMAIRE**

- **Offices de tourisme**  
**Troyes Champagne Métropole : une destination élargie ..... 2**  
*Entretien exclusif avec Nicolas Villiers, directeur de l'office de tourisme*

### **RÉCAPITULATIF JURIDIQUE** (année 2016-2017)

Index de l'actualité législative et réglementaire  
(du n° 2374 au n° 2422) de *La Gazette Officielle du Tourisme*

Droit du tourisme.....	II
Action publique .....	III
Économie/Entreprises/Développement .....	V
Social/Action sociale .....	VI
Environnement/Développement durable .....	IX
Patrimoine .....	X
ERP/Accessibilité/Sécurité/Prévention des risques.....	XI
Transports/Sécurité routière.....	XI
Sports/Loisirs.....	XIII
Formation/Qualifications professionnelles.....	XIII
Questions de parlementaires (et réponses ministérielles).....	XIV

- **Tourisme culturel**  
**Numérique : faciliter l'accès au patrimoine..... 5**

*La diffusion et la maîtrise des contenus numériques sont des enjeux majeurs pour les sites culturels et patrimoniaux. Pour élaborer des outils de médiation numérique pertinents, il faut analyser les usages, les rapports avec les publics touristiques et scolaires, et les besoins des équipes en accompagnement et en formation*

- **Perspectives..... 8**

*- Selon le baromètre In Extenso Tourisme, Culture et Hôtellerie, le marché hôtelier français est soutenu par de bons niveaux de fréquentation au mois de juin 2017, dépassant 70 % de taux d'occupation, notamment grâce au retour des touristes étrangers à Paris, même s'il faut nuancer selon les territoires*

#### **Dans ce numéro de *La Gazette Officielle du Tourisme* :**

- A. Littardi
- N. Villiers
- Acteurs du Tourisme Durable
- Centre des monuments nationaux
- Château d'Oiron
- DRAC Nouvelle-Aquitaine
- In Extenso Tourisme, Culture, Hôtellerie
- Kayak
- Le Louvre
- Ministère de la Culture
- OT Troyes Champagne Tourisme
- Palmes du tourisme durable
- Sites & Cités remarquables de France
- TourMag.com
- Troyes Champagne Tourisme

## Troyes Champagne Métropole : une destination élargie

**Troyes Champagne Tourisme adapte ses outils et son offre au territoire métropolitain, diversifie les produits d'itinérance grâce au tourisme à vélo, et anime un réseau d'ambassadeurs réactifs.**

**Entretien exclusif avec Nicolas Villiers, directeur de l'office de tourisme.**



**GOT : Quelles sont les spécificités de la destination ?**

**Nicolas Villiers :** Troyes, Ville d'Art et d'Histoire, est située sur la Seine, à 160 kilomètres à l'est de Paris. Le patrimoine architectural du secteur sauvegardé (53 ha) comporte des ensembles de maisons à pans de bois du XVI<sup>e</sup> siècle, des hôtels particuliers d'époque Renaissance, dix églises classées (dont une cathédrale et une basilique), une véritable collection de vitraux d'époque (du XIII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle) et une statuare de l'École troyenne du XVI<sup>e</sup> siècle. Mais également une architecture Modern Style et années trente liée à l'essor de la bonneterie au XIX<sup>e</sup> siècle, et un musée d'art moderne comptant plus de 2 000 œuvres de la période 1850-1950. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, l'offre culturelle et de shopping dans les centres de marques s'est enrichie à l'échelle de la métropole, en matière de tourisme vert, d'activités nature et d'itinérance. Notre situation géographique à un carrefour autoroutier, ainsi que la conjugaison entre découverte du vignoble de champagne et tourisme de shopping attirent les clientèles étrangères.

**GOT : Comment l'office de tourisme est-il organisé ?**

**N. V. :** L'office est un établissement public administratif. Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, son territoire est passé des 19 communes du Grand Troyes aux 81 communes de Troyes Champagne Métropole (168 000 habitants dont 125 000 sur le Grand Troyes). Le rôle de l'office est de créer du lien entre ces territoires en proposant des

produits de découverte du milieu rural et en accompagnant l'intégration des compétences locales dans la stratégie de développement touristique.

Dans une quinzaine d'années, les offices de tourisme existeront en fonction de la valeur ajoutée de leurs prestations et de la capitalisation des données de leur territoire. Aucun document n'est en libre-service à l'office (excepté les flyers), ce qui incite les visiteurs (120 000 personnes) à s'adresser aux conseillers en séjour.

**GOT : Vous misez sur la créativité pour renouveler l'offre...**

**N. V. :** Dans le cadre de ses « visites footing », l'office de tourisme a lancé, il y a plusieurs années, « Le marathon du patrimoine » sur 19 communes. En 2017, nous avons proposé une nouvelle déclinaison de l'événement, avec un rendez-vous à 7 heures du matin, l'acheminement vers un lieu « surprise » et la journée consacrée à effectuer 42 kilomètres pour en revenir. Cette manifestation permet à l'équipe de l'office de se faire connaître auprès des communes les plus éloignées. En 2017, environ 250 personnes ont ainsi pu découvrir une partie de l'agglomération. Dans le cadre de la certification Afnor de l'office (qui nécessite 35 heures de formation par an et par personne), la moitié de l'équipe a suivi des cours de théâtre pendant deux ans afin de mettre en place, depuis 2013, des visites théâtralisées pour les groupes constitués. Chaque soirée est conduite par un guide de l'équipe, au fil de cinq scé-

nettes réparties dans la ville. Ce produit, centré sur mai-juin et septembre-octobre, est proposé toute l'année sauf en juillet-août. En juillet 2017, en partenariat avec la SNCF, l'office a testé un « train conférence » sur la ville de Troyes (prestation gratuite, 45 minutes) dans une voiture mise à disposition au départ de la gare de l'Est à Paris. La formule sera pérennisée sur les week-ends à forte fréquentation.

### **Des acteurs du territoire**

**GOT : L'office anime un réseau d'ambassadeurs...**

**N. V. :** Depuis six ans, l'office de tourisme forme un réseau de 1 500 ambassadeurs au travers d'une visite deux fois par mois, de septembre à juillet (patrimoine, entreprises, artisans, équipements...). Ces connaisseurs de l'offre locale sont très sollicités. Ainsi, une maison de champagne sortant une nouvelle cuvée au musée d'art moderne dans le cadre de l'exposition Renoir, a souhaité la présence d'ambassadeurs. Une chef danoise étoilée Michelin, spécialisée dans la cuisine dédiée au sport, a demandé 35 ambassadeurs en tant que figurants pour la réalisation de documentaires autour des villes-étapes du Tour de France. Par ailleurs, l'office fait appel aux compétences de ses ambassadeurs bénévoles, par exemple en tant qu'intervenant pour une conférence, que photographe pour alimenter notre photothèque ou pour encadrer le marathon et les animations de Noël. Certains

accompagnent les touristes dans des visites insolites et, depuis un an, une dizaine d'entre eux sont à leur écoute en dehors des horaires d'ouverture de l'office au travers de la rubrique « vacanciers autour de moi » de notre application. L'office organise une soirée annuelle pour un nombre limité d'ambassadeurs.

Le réseau d'ambassadeurs est intégré à l'Agenda 21 au titre du « bien-être » de la population. Ils donnent également leur avis dans le cadre de la solution d'observation de l'e-réputation FairGuest, et la carte « Ambassadeur Troyes Champagne Tourisme » est utilisée en tant que carte de fidélisation par certains prestataires.

### Des offres complémentaires

#### **GOT : L'offre vélo se structure...**

**N. V. :** L'Eurovélovoie Paris-Prague traverse l'agglomération. L'office – labellisé « Accueil Vélo » ainsi que des prestataires – a référencé les itinéraires en voies douces sur l'agglomération (102 km) pour accueillir cette nouvelle clientèle. En site protégé et en terrain plat, avec une diversité de paysages (Troyes, lacs de la Forêt d'Orient), ces voies douces conviennent à une pratique estivale en famille, mais également aux déplacements pendulaires. Les itinéraires sont balisés par des totems et des QRcodes renvoient vers le site de l'office de tourisme. L'offre vélo est complémentaire de l'offre culturelle. La clientèle cyclotouristique, notamment étrangère, est en progression. Troyes Champagne Métropole

vient d'être labellisée « Territoire Vélotouristique » par la Fédération française de cyclotourisme (FFCT).

#### **GOT : Vous privilégiez le slow tourisme...**

**N. V. :** Le slow tourisme ou tourisme expérientiel convient particulièrement aux clientèles belge et anglaise à la recherche d'authenticité. L'application de l'office propose, par exemple, un circuit artistique sur les vitrines de boutiques inoccupées. L'office organise depuis longtemps des circuits pour les enfants, et le GPS Drawing permet de tracer des formes reconnaissables au fil d'un itinéraire suivant les routes, les rues et les chemins.

Citons également les visites gratuites d'églises commentées par les bénévoles de l'association « Un jour, une église » sur tout le territoire. L'office de tourisme relaie cette opération et les guides de l'association informent sur les visites guidées de l'office. L'office participe également à la formule d'accueil hors les murs « Welcome apéro » proposée par le CDT de l'Aube, le lundi soir, au bord des lacs de la Forêt d'Orient pour informer les touristes sur les activités de la semaine.

#### **GOT : Comment travaillez-vous avec les magasins d'usines ?**

**N. V. :** Les centres de marques, nés à Troyes dans les années soixante, accueillent plus de quatre millions de visiteurs par an. Deux d'entre eux siègent au conseil d'administration de l'office et sont impliqués dans

la stratégie de développement touristique. Le Pass Troyes (12€) permet aux individuels d'accéder aux musées, aux dégustations de produits locaux, de pratiquer le slow tourisme, de louer un vélo et de bénéficier de 10 % à 15 % de réduction dans les magasins d'usines. L'office et les magasins d'usine font des opérations de promotion communes vers les groupes. Les bornes d'information touristique situées dans les centres de marques génèrent environ 50 000 pages vues par mois et 15 % à 18 % de la clientèle shopping fréquentent le centre-ville.

#### **GOT : La clientèle groupes progresse depuis deux ans...**

**N. V. :** L'office démarche le Benelux et l'Allemagne. En 2016, 800 groupes (24 000 personnes) ont été traités par l'office en produits à la journée. Il s'agit principalement de seniors (France, Italie, Angleterre, Allemagne, Belgique). Un film (12 minutes) présente l'histoire de Troyes de manière dynamique avant la visite et l'office dispose d'une salle équipée pour les chauffeurs. Chaque année, nous proposons des nouveautés. En 2017, notre thématique majeure est l'exposition « Un autre Renoir » et en 2018, elle portera sur l'archéologie autour du Trésor de Lavau. Nos visites guidées ont un angle ludique, à la fois culturel et léger. Fin juin 2017, notre chiffre d'affaires groupes enregistre + 10 % par rapport à la même date en 2016, et le nombre de groupes progresse de 16 %. À fin juillet, le nombre de visiteurs à l'office a progressé de 11 % depuis le début de l'année par rapport à 2016 (+ 7 000 personnes) et le chiffre d'affaires de la boutique de 9 %. ■

**Troyes Champagne Tourisme**  
Tél. : 03 25 82 62 70  
[www.tourisme-troyes.com](http://www.tourisme-troyes.com)



### Repères

- Budget de l'office : 1,3 M€ (Troyes Champagne Métropole : 80 % intégrant la taxe de séjour ; visites guidées, boutique, services aux socioprofessionnels : 20 %).
- 15 permanents, 20 guides.
- Français : 60 % à 65 % (Région parisienne, Grand Est). Les centres de marques attirent une clientèle de toute la France à l'année. Clientèles étrangères : 35 % à 40 % (Belgique, Angleterre, Pays-Bas, Allemagne).
- 2 200 chambres, 330 000 nuitées. Taux d'occupation : 67 %.
- Dépense touristique moyenne : 78 €/jour/personne.

# LA GAZETTE OFFICIELLE DU TOURISME

SOCIÉTÉ NOUVELLE API

OPTIMISEZ votre communication sur la revue et notre site Internet  
[www.gazette-tourisme.com](http://www.gazette-tourisme.com)

## Découvrez notre offre

VOTRE COMMUNICATION/ÉVÉNEMENTIEL  
DANS LA REVUE

1/2 page\* - 1 parution

+ 1 BANNIÈRE SUR LA HOME PAGE DU SITE

Texte + logo(s)\*\* - pendant 1 mois

= 600 € HT

\* 175 x 125 mm - 1 couleur noir

\*\* Format JPG ou GIF ou Png - Quadri - 755 x 100 pixels - 72 dpi



Régie publicitaire : 05 59 43 80 40 - [annonces@gazette-tourisme.com](mailto:annonces@gazette-tourisme.com)

## Tarifs\* des Annonces, Offres d'Emplois et publicités 2017

### Offre d'emploi

1 page (L : 175 mm x H : 230 mm)	700 € HT
1/2 de page (L : 175 mm x H : 125 mm)	420 € HT
1/4 de page (L : 85 mm x H : 125 mm)	260 € HT
1/8° de page (L : 85 mm x H : 60 mm)	160 € HT

### Publicité, annonce de formation, stage, etc.

1 page (L : 175 mm x H : 230 mm)	1 400 € HT
1/2 page (L : 175 mm x H : 125 mm)	840 € HT
1/4 page (L : 85 mm x H : 125 mm)	510 € HT
1/8° page (L : 85 mm x H : 60 mm)	320 € HT

\* Tarifs valables pour une parution et mise en ligne de votre annonce sur notre site : [www.gazette-tourisme.com](http://www.gazette-tourisme.com)

Régie Publicitaire : Société Nouvelle API, Biarritz

Tél. : 05 59 43 80 42 - Fax : 05 59 52 84 01

[annonces@gazette-tourisme.com](mailto:annonces@gazette-tourisme.com)

ou sur notre site :

<http://www.gazette-tourisme.com/publicite.php>

## LA GAZETTE OFFICIELLE DU TOURISME

Publication hebdomadaire éditée par Société Nouvelle API

N° 2423-2424 des 16 et 23 août 2017

### Siège social :

18, allée Marie-Politzer - BP 30229  
64205 Biarritz cedex  
Tél. : 05 59 43 80 40 - Fax : 05 59 52 84 01

### Rédaction :

À Paris : 3, rue Séguier - 75006 Paris  
Tél. : 01 55 42 61 40 - Fax : 01 55 42 61 41

À Biarritz : 18, allée Marie-Politzer  
BP 30229 - 64205 Biarritz cedex  
Tél. : 05 59 43 80 40 - Fax : 05 59 52 84 01

### Directeur de la publication :

Jean-Marc Galabert  
Rédacteur en chef :  
Marie-Pierre Bazin-Cheneaux  
Tél. : 05 59 43 80 43  
[mp.bazin@gazette-tourisme.com](mailto:mp.bazin@gazette-tourisme.com)

Rédaction : Société Nouvelle API, Biarritz  
Marie-Pierre Bazin-Cheneaux  
Françoise Kergreis

### Secrétaire de rédaction :

Société Nouvelle API, Biarritz  
Nathalie Hutjens - Tél. : 05 59 43 80 40  
[n.hutjens@gazette-tourisme.com](mailto:n.hutjens@gazette-tourisme.com)

### Mise en page :

Société Nouvelle Atlantica-Séguier, Biarritz  
Yaelle Chauffaille  
Mathieu Béchac

### Abonnements :

Société Nouvelle API, Biarritz  
Nathalie Thévenieu - Tél. : 05 59 52 84 09  
[abonnement@gazette-tourisme.com](mailto:abonnement@gazette-tourisme.com)

### Publicités :

Société Nouvelle API, Biarritz  
Tél. : 05 59 43 80 42 - Fax : 05 59 52 84 01  
[annonces@gazette-tourisme.com](mailto:annonces@gazette-tourisme.com)

### Impression :

la SAI, Biarritz  
Tél. : 05 59 43 80 30 - Fax : 05 59 43 80 31

### Commission paritaire :

N° 0520 T 83956

### ISSN :

0016-5573

Vente par abonnements

Routage Presse rouge

Site Internet : [www.gazette-tourisme.com](http://www.gazette-tourisme.com)  
e-mail rédaction : [redaction@gazette-tourisme.com](mailto:redaction@gazette-tourisme.com)

La direction se réserve le droit de refuser toute insertion sans avoir à justifier sa décision.  
Toute présentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur, ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite (loi du 11 mars 1957, alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40). Cette reproduction ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait une contrefaçon sanctionnée par le Code Pénal.  
La loi du 11 mars 1957 n'autorise, au terme des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et d'autre part, « que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration ».  
Les documents et photos adressés au Service Rédaction ne sont pas retournés (sauf cas exceptionnel), et nous dégageons toute responsabilité en cas de leur éventuelle perte.

## BULLETIN D'ABONNEMENT

La Gazette Officielle du Tourisme  
18, allée Marie-Politzer - BP 30229 - 64205 Biarritz cedex

Prix : 260 € pour un an  
(48 numéros + 2 numéros doubles)

Étranger : 285 €

Abonnez-vous en ligne :

<http://www.gazette-tourisme.com/abonnement.php>

Je désire souscrire un abonnement d'un an à La Gazette Officielle du Tourisme.

Société : .....

Nom : ..... Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél. : ..... E-mail : .....

• Ci-joint en règlement :  chèque bancaire  chèque postal

à l'ordre de Société Nouvelle API

mandat administratif à :

BANQUE CRÉDIT DU NORD PARIS : 30076 02033 22103000200 CLÉ 76

Je souhaite régler à réception d'une facture

Le .....

Carte bancaire

Notez les 3 derniers chiffres du n° au verso de votre carte bancaire

Date d'expiration de votre carte bancaire

Signature

GOT 2423-2424

## RÉCAPITULATIF JURIDIQUE

(année 2016-2017)

Index de l'actualité législative et réglementaire  
(du n° 2374 au n° 2422) de *La Gazette Officielle du Tourisme*

Droit du tourisme.....	II
Action publique.....	III
Économie/Entreprises/Développement.....	V
Social/Action sociale.....	VI
Environnement/Développement durable.....	IX
Patrimoine.....	X
ERP/Accessibilité/Sécurité/Prévention des risques.....	XI
Transports/Sécurité routière.....	XI
Sports/Loisirs.....	XIII
Formation/Qualifications professionnelles.....	XIII
Questions de parlementaires (et réponses ministérielles).....	XIV

## Droit du tourisme

– Décret n° 2017-1039 du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des unités touristiques nouvelles.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2417/2413*

– Décret n° 2017-933 du 10 mai 2017 portant diverses mesures de simplification et de modernisation relatives aux collectivités territoriales (débits de boissons dans les communes touristiques).

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2414*

– Décret n° 2017-678 du 28 avril 2017 relatif à la déclaration prévue au II de l'article L. 324-1-1 du code du tourisme et modifiant les articles D. 324-1 et D. 324-1-1 du même code (enregistrement des meublés de tourisme).

*Journal Officiel du 30 avril 2017 – n° 2409*

– Circulaire (NOR ECFI1637798C) relative aux effets de la réforme territoriale sur le classement des offices de tourisme dans le contexte du transfert de la compétence en matière de promotion du tourisme (mise en ligne le 28 février 2017 sur : [circulaire.legifrance.gouv.fr](http://circulaire.legifrance.gouv.fr)).

n° 2402

– Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 :

- Taxe de séjour (article 86 : délibération jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2017 pour l'application de la taxe de séjour au titre de 2017 ; mécanismes d'indexation, taxe additionnelle) ;
- Passage en BIC des revenus perçus en 2017 dans le cadre d'une location meublée ;
- Obligation pour les plateformes en ligne de déclarer les revenus réalisés par leurs utilisateurs à partir de 2019.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016  
n° 2405/2393*

– Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (résidences de tourisme).

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2393*

– Loi n° 2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

*Journal Officiel du 29 décembre 2016  
n° 2405/2392/2382/2379/2377*

– Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 (affiliation au RSI des meublés de tourisme).

*Journal Officiel du 24 décembre 2016  
n° 2393/2388*

– Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (article 51 relatif à l'enregistrement des meublés auprès des collectivités locales).

*Journal Officiel du 8 octobre 2016  
n° 2417/2409/2380/2379*

### **Classement de communes comme stations de tourisme :**

- Gujan-Mestras (Gironde) : décret du 11 juillet 2017, *Journal Officiel du 13 juillet 2017*.
- Saint-Tropez (Var) : décret du 11 juillet 2017, *Journal Officiel du 13 juillet 2017*.
- Nîmes (Gard) : décret du 10 mai 2017, *Journal Officiel du 11 mai 2017*.
- Pralognan-la-Vanoise (Savoie) : décret du 10 mai 2017, *Journal Officiel du 11 mai 2017*.
- Arès (Gironde) : décret du 19 avril 2017, *Journal Officiel du 21 avril 2017*.
- Hendaye (Pyrénées-Atlantiques) : décret du 19 avril 2017, *Journal Officiel du 21 avril 2017*.
- Seignosse (Landes) : décret du 19 avril 2017, *Journal Officiel du 21 avril 2017*.
- Soorts-Hossegor (Landes) : décret du 19 avril 2017, *Journal Officiel du 21 avril 2017*.
- Veyrier-du-Lac (Haute-Savoie) : décret du 20 février, *Journal Officiel du 23 février 2017*.

### **Collecte de la taxe de séjour par Airbnb**

Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2017, 31 nouvelles communes françaises bénéficient de la collecte automatique de la taxe de séjour par Airbnb pour le compte des hôtes sur sa plateforme. Au total, ce sont désormais 50 communes qui ont recours à ce dispositif pour les locations de logement réalisées sur Airbnb.

Au titre de l'année 2016, Airbnb a collecté la taxe de séjour dans ses 19 premières destinations en France dont Marseille, Lyon, Bordeaux, mais aussi Toulouse, ce qui a généré 7,3 M€ de recettes pour ces collectivités locales.

Parmi les nouveaux territoires concernés au 1<sup>er</sup> mai 2017, figurent des villes comme La Baule, Deauville, Grenoble, Angers, Rennes ou Perpignan, mais aussi des stations de ski comme l'Alpe d'Huez, Megève et Val d'Isère dans les Alpes, ou Saint-Lary dans les Pyrénées.

Le dispositif de collecte automatique de la taxe de séjour par Airbnb était en vigueur depuis octobre 2015 à Paris.

La taxe de séjour s'applique aux personnes louant un logement sur Airbnb. Elle est due par personne et par nuit. Son montant peut varier de 0,20 € à 4 €.

Cette taxe permet aux communes de « financer les dépenses liées à la fréquentation touristique ou à la protection de leurs espaces naturels touristiques dans un but touristique », rappelle la Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre) sur son site [service-public.fr](http://service-public.fr).

Cette fonctionnalité ne modifie pas la nature des taxes à payer, mais en prévoyant l'automatisation du processus, elle simplifie le versement des taxes pour toutes les parties.

- Châtel (Haute-Savoie) : décret du 15 février 2017, *Journal Officiel du 17 février 2017*.
- Port-des-Barques (Charente-Maritime) : décret du 15 février 2017, *Journal Officiel du 17 février 2017*.
- Agde (Hérault) : décret du 3 janvier 2017, *Journal Officiel du 5 janvier 2017*.
- Canet-en-Roussillon (Pyrénées-Orientales) : décret du 3 janvier 2017, *Journal Officiel du 5 janvier 2017*.
- La Tranche-sur-Mer (Vendée) : décret du 3 janvier 2017, *Journal Officiel du 5 janvier 2017*.
- Sérignan (Hérault) : décret du 3 janvier 2017, *Journal Officiel du 5 janvier 2017*.
- Valras-Plage (Hérault) : décret du 3 janvier 2017, *Journal Officiel du 5 janvier 2017*.
- Béziers (Hérault) : décret du 23 décembre 2016, *Journal Officiel du 27 décembre 2016*.
- Villeneuve-lès-Béziers (Hérault) : décret du 13 décembre 2016, *Journal Officiel du 15 décembre 2016*.
- Erquy (Côtes-d'Armor) : décret du 2 décembre 2016, *Journal Officiel du 4 décembre 2016*.
- Roscoff (Finistère) : décret du 19 octobre 2016, *Journal Officiel du 21 octobre 2016*.
- Merville-Franceville-Plage (Calvados) : décret du 3 octobre 2016, *Journal Officiel du 5 octobre 2016*.
- Saint-Brévin-les-Pins (Loire-Atlantique) : décret du 19 septembre 2016, *Journal Officiel du 21 septembre 2016*.

## Action publique

- Décret n° 2017-1185 du 21 juillet 2017 modifiant le décret n° 2014-394 du 31 mars 2014 portant création du Commissariat général à l'égalité des territoires (mise en place d'un délégué interministériel pour le renouveau du bassin minier du Nord et du Pas-de-Calais).  
*Journal Officiel du 23 juillet 2017 – n° 2422*
- Arrêté du 17 juillet 2017 fixant le calendrier scolaire de l'année 2018-2019 (*lire en page XVI*).  
*Journal Officiel du 20 juillet 2017*
- Décret n° 2017-1074 du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de l'Europe et des Affaires étrangères.  
*Journal Officiel du 25 mai 2017 – n° 2414*
- Décret du 17 mai 2017 relatif à la composition du Gouvernement.  
*Journal Officiel du 18 mai 2017*
- Décret n° 2017-875 du 9 mai 2017 relatif à l'accès des personnes handicapées aux services téléphoniques.  
*Journal Officiel du 10 mai 2017 – n° 2419*
- Décret du 6 mai 2017 portant diverses dispositions relatives au régime juridique des associations, des fondations, des fonds de dotation et des organismes faisant appel public à la générosité.  
*Journal Officiel du 10 mai 2017 – n° 2417*

- Décret n° 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention.  
*Journal Officiel du 7 mai 2017 – n° 2412*
- Décret n° 2017-777 du 5 mai 2017 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement.  
*Journal Officiel du 6 mai 2017 – n° 2413*
- Décret n° 2017-754 du 3 mai 2017 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil national de la montagne.  
*Journal Officiel du 5 mai 2017 – n° 2411*
- Décret n° 2017-571 du 19 avril 2017 portant suppression de la mission interministérielle des anniversaires des deux Guerres mondiales.  
*Journal Officiel du 21 avril 2017 – n° 2408*
- Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques (occupation du domaine public).  
*Journal Officiel du 20 avril 2017 – n° 2411*
- Rapport au président de la République relatif à l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.  
*Journal Officiel du 20 avril 2017 – n° 2411*
- Décret n° 2017-428 du 28 mars 2017 relatif à la confidentialité des correspondances électroniques privées.  
*Journal Officiel du 30 mars 2017 – n° 2405*
- Décret n° 2017-292 du 6 mars 2017 relatif aux temps légal français.  
*Journal Officiel du 8 mars 2017 – n° 2403*
- Loi n° 2017-257 du 28 février 2017 relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain.  
*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> mars 2017 – n° 2402*
- Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique.  
*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> mars 2017 – n° 2378*
- Décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants.  
*Journal Officiel du 18 février 2017 – n° 2399*
- Arrêté du 16 février 2017 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.  
*Journal Officiel du 18 février 2017 – n° 2399*
- Arrêté du 27 janvier 2017 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Développement de l'open data au sein des territoires ». *Journal Officiel du 3 février 2017 – n° 2398*
- Arrêté du 18 janvier 2017 relatif à l'interdiction de la mise à disposition de boissons à volonté, gratuites ou pour un prix forfaitaire, avec ajout de sucres ou d'édulcorants de synthèse.  
*Journal Officiel du 26 janvier 2017 – n° 2396*

– Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative 2016 (taxe de séjour ; passage en BIC des revenus perçus en 2017 dans le cadre d'une location meublée ; obligation pour les plateformes en ligne de déclarer les revenus réalisés par leurs utilisateurs ; réduction Malraux).

*Journal Officiel du 30 décembre 2016  
n° 2405/2393*

– Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017 (régime de déduction de la TVA de l'essence).

*Journal Officiel du 30 décembre 2016  
n° 2409/2405/2393*

– Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2395*

– Loi n° 2016-1888 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne.

*Journal Officiel du 29 décembre 2016  
n° 2405/2392/2382/2379/2377*

– Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017 (affiliation au RSI des meublés de tourisme).

*Journal Officiel du 24 décembre 2016  
n° 2393/2388*

– Décret n° 2016-1750 du 15 décembre 2016 organisant la publication des résultats des contrôles officiels en matière de sécurité sanitaire des aliments (*lire encadré ci-dessous*).

*Journal Officiel du 17 décembre 2016  
n° 2403/2393*

– Arrêté du 24 novembre 2016 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à manifestations d'intérêt « Culture, patrimoine et numérique ».

*Journal Officiel du 3 décembre 2016*

– Décret n° 2016-1610 du 25 novembre 2016 fixant la liste des intempéries exceptionnelles ouvrant droit aux attributions du fonds de compensation pour la TVA l'année de la dépense.

*Journal Officiel du 27 novembre 2016 – n° 2388*

– Ordonnance n° 2016-1563 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures électorales applicables en Corse ;

– Ordonnance n° 2016-1562 du 21 novembre 2016 portant diverses mesures institutionnelles relatives à la collectivité de Corse ;

– Ordonnance n° 2016-1561 du 21 novembre 2016 complétant et précisant les règles budgétaires, financières, fiscales et comptables applicables à la collectivité de Corse.

*Journal Officiel du 22 novembre 2016 – n° 2387*

– Décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation de sortie du territoire d'un mineur non accompagné par un titulaire de l'autorité parentale.

*Journal Officiel du 4 novembre 2016 – n° 2385*

– Décret n° 2016-1460 du 28 octobre 2016 autorisant la création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux passeports et aux cartes nationales d'identité.

*Journal Officiel du 30 octobre 2016 – n° 2383*

– Arrêté du 8 août 2016 portant création de la commune nouvelle de Courchevel.

*Journal Officiel du 28 octobre 2016 – n° 2383*

– Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

*Journal Officiel du 8 octobre 2016  
n° 2417/2409/2380/2379*

– Décrets n° 2016-1262 et suivants portant fixation du nom des nouvelles régions.

*Journal Officiel du 29 septembre 2016 – n° 2379*

– Délibération n° 2016-264 du 21 juillet 2016 portant modification d'une norme simplifiée concernant les traitements automatisés de données à caractère personnel relatifs à la gestion de clients et de prospects (NS-048).

*Journal Officiel du 14 septembre 2016 – n° 2378*

– Décret n° 2016-1209 du 7 septembre 2016 relatif au crédit d'impôt au titre des dépenses de création, d'exploitation et de numérisation d'un spectacle

#### « Alim'confiance » : les résultats des contrôles sanitaires accessibles à tous

Depuis le 3 avril 2017, les consommateurs ont accès aux résultats des contrôles sanitaires réalisés depuis le 1<sup>er</sup> mars 2017 dans tous les établissements de la chaîne alimentaire. Ces contrôles permettent de connaître le niveau d'hygiène des établissements de production, de transformation et de distribution des produits alimentaires (restaurants, métiers de bouche, super/hypermarchés, établissements agroalimentaires). Tous les résultats sont publiés sur l'application Alim'confiance pour smartphones fonctionnant sous iOS, Android ou Windows Phone et sur : [www.alim-confiance.gouv.fr](http://www.alim-confiance.gouv.fr).

La publication des résultats des contrôles sanitaires dans le secteur alimentaire (restaurants, cantines, abattoirs, etc.) est une attente légitime des citoyens, qui participe à l'amélioration de la confiance du consommateur. Prévues par la loi d'Avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, cette mesure s'inscrit dans une évolution vers une plus grande transparence de l'action de l'État.

Le décret relatif à la transparence des contrôles de l'État dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments en France publié le 17 décembre 2016 généralise l'expérimentation menée à Paris et à Avignon de juillet à décembre 2015.

vivant musical ou de variétés prévu à l'article 220 *quindicies* du code général des impôts.

*Journal Officiel du 9 septembre 2016 – n° 2379*

#### Casinos :

- Arrêté du 10 juillet 2017 pris pour l'application de l'article R. 323-1 du code de la sécurité intérieure et fixant les modalités de mise en œuvre du régime d'autorisation préalable pour certains investissements dans les sociétés exploitant des casinos.

*Journal Officiel du 18 juillet 2017*

- Décret n° 2017-913 du 9 mai 2017 relatif aux conditions de l'expérimentation des clubs de jeux à Paris et portant diverses dispositions relatives aux casinos.

*Journal Officiel du 10 mai 2017 – n° 2411*

- Arrêté du 5 septembre 2016 relatif aux manifestations artistiques de qualité organisées par les casinos.

*Journal Officiel du 29 septembre 2016 – n° 2379*

#### Création de métropoles :

- Décret n° 2017-686 du 28 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Orléans Métropole ».

*Journal Officiel du 30 avril 2017*

- Décret n° 2017-635 du 25 avril 2017 portant création de la métropole dénommée « Dijon Métropole ».

*Journal Officiel du 27 avril 2017*

- Décret n° 2017-352 du 20 mars 2017 portant création de la métropole dénommée « Tours Métropole Val de Loire ».

*Journal Officiel du 21 mars 2017*

#### Urbanisme :

- Décret n° 2017-1039 du 10 mai 2017 relatif à la procédure de création ou d'extension des unités touristiques nouvelles.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2417/2413*

- Arrêté du 30 mars 2017 relatif au certificat d'urbanisme, au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme et modifiant le code de l'urbanisme.

*Journal Officiel du 13 avril 2017 – n° 2421/2407*

- Décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif à des dispenses de recours à un architecte.

*Journal Officiel du 16 décembre 2016 – n° 2396*

- Arrêté du 7 novembre 2016 relatif à l'actualisation annuelle des tarifs pour le mètre carré de taxe d'aménagement (article L. 331-11 du code de l'urbanisme).

*Journal Officiel du 15 novembre 2016 – n° 2385*

## Économie/Entreprises/ Développement

- Décret n° 2017-1094 du 12 juin 2017 relatif au registre des bénéficiaires effectifs définis à l'article L. 561-2-2 du code monétaire et financier.

*Journal Officiel du 14 juin 2017 – n° 2418*

- Décret n° 2017-648 du 26 avril 2017 modifiant le décret n° 2014-758 du 2 juillet 2014 relatif aux zones d'aide à finalité régionale et aux zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises pour la période 2014-2020.

*Journal Officiel du 28 avril 2017 – n° 2409*

- Décret du 13 avril 2017 approuvant la dissolution d'une association reconnue d'utilité publique (Comité français des expositions et conventions), autorisant le transfert de ses biens à une association reconnue d'utilité publique (Société d'encouragement pour l'industrie nationale), et abrogeant le décret qui a reconnu cette association comme établissement d'utilité publique.

*Journal Officiel du 15 avril 2017 – n° 2407*

- Arrêté du 16 mars 2017 constatant le classement de communes en zone de revitalisation rurale.

*Journal Officiel du 29 mars 2017 – n° 2406*

- Décret n° 2017-305 du 9 mars 2017 relatif aux actions en dommages et intérêts du fait des pratiques anticoncurrentielles.

*Journal Officiel du 10 mars 2017 – n° 2403*

- Ordonnance n° 2017-303 du 9 mars 2017 relative aux actions en dommages et intérêts du fait des pratiques anticoncurrentielles.

*Journal Officiel du 10 mars 2017 – n° 2403*

- Arrêté du 7 février 2017 relatif au logotype des indications géographiques protégeant les produits industriels et artisanaux.

*Journal Officiel du 15 février 2017 – n° 2399*

- Décret n° 2017-159 du 9 février 2017 relatif aux prestations de publicité digitale.

*Journal Officiel du 11 février 2017 – n° 2398*

- Loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2393*

- Loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016  
n° 2409/2393*

- Décret n° 2016-1952 du 28 décembre 2016 modifiant le décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016 instituant une aide à l'embauche dans les petites et moyennes entreprises.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2394*

- Décret n° 2016-1894 du 27 décembre 2016 relatif à l'organisation et au fonctionnement des chambres de commerce et d'industrie.

*Journal Officiel du 29 décembre 2016 – n° 2396*

- Loi n° 2016-1827 du 23 décembre 2016 de financement de la sécurité sociale pour 2017.

*Journal Officiel du 24 décembre 2016 – n° 2393*

– Loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique.

*Journal Officiel du 10 décembre 2016  
n° 2411/2389*

– Décret n° 2016-1453 du 28 octobre 2016 relatif aux titres et aux prêts proposés dans le cadre du financement participatif.

*Journal Officiel du 30 octobre 2016 – n° 2383*

– Décret n° 2016-1418 du 20 octobre 2016 relatif à la simplification des obligations des entreprises en matière d’affichage et de transmission de documents à l’administration.

*Journal Officiel du 23 octobre 2016 – n° 2394*

– Décret n° 2016-1417 du 20 octobre 2016 relatif à la simplification des obligations des entreprises en matière d’affichage et de transmission de documents à l’administration.

*Journal Officiel du 23 octobre 2016 – n° 2394*

– Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique.

*Journal Officiel du 8 octobre 2016  
n° 2417/2409/2379*

– Instruction fiscale sur la déclaration des revenus des acteurs de l’économie collaborative.

*bofip.impots.gouv.fr – 30 août 2016 – n° 2375*

## Social/Action sociale

– Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l’expérience.

*Journal Officiel du 6 juillet 2017 – n° 2420/2419*

– Décret n° 2017-962 relatif à la reconnaissance de l’engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2415*

– Décret n° 2017-774 du 4 mai 2017 relatif à la responsabilité sociale des plateformes de mise en relation par voie électronique.

*Journal Officiel 6 mai 2017 – n° 2410*

– Décret n° 2017-692 du 2 mai 2017 relatif à la durée minimale d’indemnisation des demandeurs d’emploi par le régime d’assurance chômage.

*Journal Officiel du 3 mai 2017 – n° 2411*

– Décret n° 2017-663 du 27 avril 2017 relatif aux modalités de mise en place et de fonctionnement des commissions paritaires régionales interprofessionnelles pour les salariés et les employeurs des entreprises de moins de onze salariés.

*Journal Officiel du 29 avril 2017*

– Arrêté du 6 avril 2017 relatif à la mise en œuvre de l’expérimentation sur le recours au contrat de travail intermittent.

*Journal Officiel du 14 avril 2017 – n° 2407*

– Décret n° 2017-416 du 27 mars 2017 relatif au plafonnement du cumul d’une activité rémunérée et d’une pension de retraite

*Journal Officiel du 29 mars 2017 – n° 2408*

– Décret n° 2017-267 du 28 février 2017 instituant une aide financière en faveur des jeunes apprentis.

*Journal Officiel du 2 mars 2017 – n° 2411*

– Ordonnance n° 2017-53 du 19 janvier 2017 portant diverses dispositions relatives au compte personnel d’activité, à la formation et à la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique.

*Journal Officiel du 20 janvier 2017 – n° 2397*

– Décret n° 2016-1952 du 28 décembre 2016 modifiant le décret n° 2016-40 du 25 janvier 2016 instituant une aide à l’embauche dans les petites et moyennes entreprises.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2394*

– Décret n° 2016-1855 du 23 décembre 2016 relatif au parcours contractualisé d’accompagnement vers l’emploi et l’autonomie et à la garantie jeunes.

*Journal Officiel du 27 décembre 2016 – n° 2395*

– Décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale.

*Journal Officiel du 27 décembre 2016 – n° 2395*

– Décret n° 2016-1581 du 23 novembre 2016 portant fixation du référentiel indicatif d’indemnisation prévu à l’article L. 1235-1 du code du travail.

*Journal Officiel du 25 novembre 2016 – n° 2387*

– Décret n° 2016-1567 du 21 novembre 2016 relatif à la généralisation de la déclaration sociale nominative.

*Journal Officiel du 23 novembre 2016 – n° 2388*

– Décret n° 2016-1556 du 18 novembre 2016 relatif à la procédure de transmission des conventions et accords d’entreprise aux commissions paritaires permanentes de négociation et d’interprétation.

*Journal Officiel du 19 novembre 2016 – n° 2386*

– Décret n° 2016-1461 du 28 octobre 2016 pris pour l’application de l’article L. 5221-2-1 du code du travail et fixant la liste des domaines pour lesquels l’étranger qui entre en France afin d’y exercer une activité salariée pour une durée inférieure ou égale à trois mois est dispensé d’autorisation de travail. Il s’agit des domaines suivants :

- les manifestations sportives, culturelles, artistiques et scientifiques ;
- les colloques, séminaires et salons professionnels ;
- la production et la diffusion cinématographiques, audiovisuelles, du spectacle et de l’édition phonographique, lorsqu’il est artiste du spectacle ou personnel technique attaché directement à la production ou à la réalisation ;
- le mannequinat et la pose artistique ;
- les services à la personne et les employés de maison pendant le séjour en France de leurs employeurs particuliers ;

- les missions d'audit et d'expertise en informatique, gestion, finance, assurance, architecture et ingénierie, lorsqu'il est détaché en application des dispositions de l'article L. 1262-1 du code du travail ;
- les activités d'enseignement dispensées, à titre occasionnel, par des professeurs invités.

*Journal Officiel du 30 octobre 2016*

– Décret n° 2016-1367 du 12 octobre 2016 relatif à la mise en œuvre du compte personnel d'activité.

*Journal Officiel du 14 octobre 2016 – n° 2385*

– Décret n° 2016-1192 du 1<sup>er</sup> septembre 2016 relatif aux dépenses déductibles de la contribution prévue à l'article L. 5212-9 du code du travail, en application de l'article L. 5212-11 du code du travail.

*Journal Officiel du 3 septembre 2016 – n° 2385*

#### **Loi Travail et congés spécifiques :**

- Décret n° 2016-1551 du 18 novembre 2016 portant diverses mesures relatives à la durée du travail, aux repos et aux congés ;
- Décret n° 2016-1552 du 18 novembre 2016 relatif aux congés autres que les congés payés ;
- Décret n° 2016-1553 du 18 novembre 2016 portant diverses mesures relatives à la durée du travail, aux repos et aux congés ;
- Décret n° 2016-1554 du 18 novembre 2016 relatif au congé de proche aidant ;
- Décret n° 2016-1555 du 18 novembre 2016 relatif aux congés autres que les congés payés.

*Journal Officiel du 19 novembre 2016 – n° 2386*

#### **Emploi saisonnier :**

- Arrêté du 5 mai 2017 listant les branches où l'emploi saisonnier est particulièrement développé (*lire encadré ci-dessous*).

*Journal Officiel du 6 mai 2017 – n° 2410*

- Rapport au président de la République relatif à l'ordonnance n° 2017-647 du 27 avril 2017 relative à la prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier et à leur reconduction (*lire encadré ci-dessous*).

*Journal Officiel du 28 avril 2017 – n° 2409*

- Ordonnance n° 2017-647 du 27 avril 2017 relative à la prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier et à leur reconduction (*lire encadré ci-dessous*).

*Journal Officiel du 28 avril 2017 – n° 2409*

#### **Remontées mécaniques (activité partielle) :**

- Arrêté du 12 juillet 2017 fixant la composition du comité de pilotage prévu par l'article 2 du décret n° 2017-753 du 3 mai 2017 relatif à l'expérimentation visant à adapter le dispositif de l'activité partielle aux régies dotées de l'autonomie financière gérant un service public à caractère industriel et commercial de remontées mécaniques ou de pistes de ski.

*Journal Officiel du 26 juillet 2017 – n° 2421/2411*

- Décret n° 2017-753 du 3 mai 2017 relatif à l'expérimentation visant à adapter le dispositif de l'activité partielle aux régies dotées de l'autonomie financière gérant un service public à caractère industriel et commercial de remontées mécaniques ou de pistes de ski.

*Journal Officiel du 5 mai 2017 – n° 2411*

#### **Conventions collectives :**

##### **Agences de voyages et de tourisme (n° 1710)/ Guides interprètes (n° 349) :**

- Commission de conciliation d'entreprise (avenant du 12 décembre 2016).

*Journal Officiel du 4 juillet 2017*

- Remboursement de frais de santé dans la branche des agences de voyages et de tourisme (accord du 21 septembre 2015).

*Journal Officiel du 6 mai 2017*

#### **Prise en compte de l'ancienneté dans les contrats de travail à caractère saisonnier**

Une ordonnance prise en application de l'article 86 de la loi Travail du 8 août 2016 précise les règles applicables de manière supplétive, à défaut d'accord de branche ou d'entreprise, en ce qui concerne les modalités de prise en compte de l'ancienneté du salarié et de la reconduction de son contrat saisonnier. Désormais, à défaut d'accord sur l'ancienneté au niveau de la branche ou de l'entreprise, tous les contrats de travail saisonnier exécutés pour le même employeur sont pris en compte pour le calcul de l'ancienneté du salarié.

Ils seront considérés comme successifs lorsque conclus sur une ou plusieurs saisons, y compris lorsqu'ils auront été interrompus par des périodes sans activité dans cette entreprise.

Jusqu'à présent, seules les durées des contrats d'emplois saisonniers successifs au sein d'une même entreprise pouvaient être cumulées pour déterminer l'ancienneté du travailleur.

Ce dernier a également droit à la reconduction de son contrat s'il a effectué deux saisons consécutives et lorsque l'employeur dispose d'un emploi compatible avec sa qualification.

Un arrêté du 5 mai 2017 (*Journal Officiel du 6 mai 2017*) liste les branches où l'emploi saisonnier est particulièrement développé.

Les casinos (IDCC 2257) ; les espaces de loisirs, d'attractions et culturels (IDCC 1790) ; l'hôtellerie de plein air (IDCC 1631) ; les hôtels, cafés, restaurants (IDCC 1979) ; les centres de plongée (Sport IDCC 2511) ; les personnels des ports de plaisance (IDCC 1182) ; les remontées mécaniques et domaines skiables (IDCC 454) ; le thermalisme (IDCC 2104) et le tourisme social et familial (IDCC 1316) sont mentionnés dans la liste établie par l'arrêté.

- Salariés sous CDD d'usage (accord du 29 avril 2016).

*Journal Officiel du 6 mai 2017*

- Fusion des champs conventionnels.

*Journal Officiel du 12 janvier 2017*

Un arrêté portant fusion de la convention collective régionale de travail des guides interprètes de la région parisienne (n° 349) et de la convention collective nationale de travail du personnel des agences de voyages et de tourisme (n° 1710) est entré en vigueur le 12 janvier 2017.

#### **Animation (n° 1518) :**

- Valeur du point (avenant n° 159 du 2 mars 2017 ; avenant n° 158 du 10 juin 2016).

*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> août 2017 ;  
du 12 octobre 2016*

- Régime de prévoyance (avenant du 17 décembre 2015).

*Journal Officiel du 24 novembre 2016*

- Indemnités de départ à la retraite (avenant du 17 décembre 2015).

*Journal Officiel du 15 octobre 2016*

#### **Casinos (n° 2257) :**

- Indemnisation des salariés participant à la négociation de la convention collective (avenant du 23 juin 2016).

*Journal Officiel du 4 janvier 2017*

#### **Centres équestres (n° 7012) :**

- Revalorisation des salaires minimaux (avenant du 27 septembre 2016).

*Journal Officiel du 6 décembre 2016*

#### **Espaces de loisirs, d'attractions et culturels (n° 1790) :**

- Mise en place de la plateforme sociale 2017-2019 (avenant n° 55 du 16 décembre 2016).

*Journal Officiel du 30 avril 2017*

#### **Guides accompagnateurs et accompagnateurs au service des agences de voyages et de tourisme (n° 412) :**

- Liste des organisations syndicales reconnues représentatives.

*Journal Officiel du 2 août 2017*

#### **Hôtellerie de plein air (n° 1631) :**

- Définition du caractère saisonnier d'un établissement (avenant n° 34 du 11 juillet 2016).

*Journal Officiel du 28 juillet 2017*

- Formation professionnelle (accord du 1<sup>er</sup> mars 2017).

*Journal Officiel du 28 juillet 2017*

- Régime frais de santé (avenant du 26 septembre 2016 ; avenant n° 1 du 29 janvier 2016).

*Journal Officiel du 30 avril 2017 ;  
du 7 décembre 2016*

- Revalorisation des salaires minima (avenant du 28 novembre 2016).

*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> mars 2017*

#### **Industries du camping (n° 1618) :**

- Liste des organisations professionnelles d'employeurs reconnues représentatives dans la convention collective nationale du camping (n° 1618) – Union Sport et Cycle.

*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> août 2017*

#### **Organismes de tourisme (1909) :**

- Désignation/reconduction de l'OPCA (avenant du 27 octobre 2016).

*Journal Officiel du 30 avril 2017*

Cet avenant vient reconduire pour une durée indéterminée l'organisme Agefos-PME comme OPCA de ce secteur d'activité.

#### **Parcs et jardins zoologiques privés ouverts au public (n° 7017) :**

- Classifications des emplois (avenant du 20 mai 2016).

*Journal Officiel du 14 avril 2017*

- Revalorisation des salaires minima (avenant du 20 mai 2016).

*Journal Officiel du 14 avril 2017*

- Régime de prévoyance des salariés non-cadres (avenant du 20 mai 2016).

*Journal Officiel du 12 avril 2017*

- Constitution d'une commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (accord du 2 mars 2016).

*Journal Officiel du 29 mars 2017*

- Modification du régime conventionnel frais de santé (avenant du 9 février 2016).

*Journal Officiel du 8 septembre 2016*

#### **Personnels des ports de plaisance (n° 1182) :**

- Frais de santé (avenant du 20 septembre 2016).

*Journal Officiel du 10 mai 2017*

#### **Remontées mécaniques et domaines skiables (n° 454) :**

- Contrats de génération (avenant n° 64 du 24 novembre 2014 ; avenant du 27 novembre 2013).

*Journal Officiel du 11 novembre 2016 ;  
du 6 octobre 2016*

- Modification du régime de prévoyance (avenant du 27 novembre 2013).

*Journal Officiel du 6 octobre 2016*

#### **Thermalisme (n° 2104) :**

- Couverture des frais de santé (accord du 24 novembre 2015).

*Journal Officiel du 11 février 2017*

#### **Tourisme social et familial (n° 1316) :**

- Minima conventionnels (avenant n° 60 du 16 février 2017).

*Journal Officiel du 29 juillet 2017*

- Désignation de l'OPCA et obligations conventionnelles de versement (accord du 17 novembre 2016).

*Journal Officiel du 30 avril 2017*

- Formation professionnelle (accord du 4 octobre 2016).

*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> avril 2017*

## Environnement/ Développement durable

– Décret n° 2017-1170 du 17 juillet 2017 relatif au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres et au commissionnement des gardes du littoral.

*Journal Officiel du 19 juillet 2017 – n° 2421*

– Décret n° 2017-1156 du 10 juillet 2017 relatif aux parcs naturels régionaux (*lire encadré page X*).

*Journal Officiel du 12 juillet 2017 – n° 2420*

– Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport en application des articles L. 541-10-10 et R. 543-303 à 305 du code de l'environnement.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2412*

– Décret n° 2017-784 du 5 mai 2017 portant création du parc naturel marin de Martinique.

*Journal Officiel du 7 mai 2017 – n° 2413*

– Décret n° 2017-782 du 5 mai 2017 renforçant les sanctions pour non-respect de l'usage des certificats qualité de l'air et des mesures d'urgence arrêtées en cas d'épisode de pollution atmosphérique.

*Journal Officiel du 7 mai 2017 – n° 2412*

– Arrêté du 14 avril 2017 établissant les listes d'agglomérations de plus de 100 000 habitants pour l'application de l'article L. 572-2 du code de l'environnement (plan de prévention du bruit).

*Journal Officiel du 29 avril 2017 – n° 2414*

– Décret n° 2017-426 du 28 mars 2017 portant création de la réserve naturelle des îles du Cap Corse (Haute-Corse).

*Journal Officiel du 30 mars 2017 – n° 2405*

– Décret n° 2017-403 du 27 mars 2017 portant extension et modification du décret n° 95-738 du 10 mai 1995 créant la réserve naturelle des landes de Versigny (Aisne).

*Journal Officiel du 29 mars 2017*

– Décret n° 2017-402 du 27 mars 2017 relatif aux établissements publics de coopération environnementale.

*Journal Officiel du 29 mars 2017 – n° 2409*

– Décret n° 2017-342 du 17 mars 2017 relatif au Conseil national de la protection de la nature.

*Journal Officiel du 18 mars 2017 – n° 2403*

– Décret n° 2017-339 du 15 mars 2017 relatif au Comité national de la biodiversité.

*Journal Officiel du 17 mars 2017 – n° 2405*

– Décret n° 2017-176 du 13 février 2017 relatif aux zones prioritaires pour la biodiversité.

*Journal Officiel du 15 février 2017*

– Arrêté du 3 février 2017 fixant le siège de l'Établissement public du Parc national de La Réunion.

*Journal Officiel du 12 février 2017 – n° 2399*

– Arrêté du 5 janvier 2017 relatif à l'approbation du cahier des charges de l'appel à projets « Sites pilotes pour la reconquête de la biodiversité ».

*Journal Officiel du 11 février 2017 – n° 2398*

– Arrêté du 19 janvier 2017 portant renouvellement de l'habilitation de l'association « France Nature Environnement - FNE - » (Fédération française des associations de protection de la nature et de l'environnement) à être désignée pour prendre part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives nationales.

*Journal Officiel du 31 janvier 2017*

– Décret n° 2016-1840 du 23 décembre 2016 relatif au recyclage et au traitement des déchets issus des bateaux et navires de plaisance ou de sport.

*Journal Officiel du 27 décembre 2016 – n° 2395*

– Décret n° 2016-1821 du 21 décembre 2016 relatif aux constructions à énergie positive et à haute performance environnementale sous maîtrise d'ouvrage de l'État, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales.

*Journal Officiel du 23 décembre 2016 – n° 2396*

– Arrêté du 15 novembre 2016 relatif à la protection du biotope des eaux territoriales de l'île de Clipperton dénommée « aire marine protégée dans les eaux territoriales de l'île de Clipperton ».

*Journal Officiel du 23 novembre 2016 – n° 2388*

– Décret n° 2016-1504 du 8 novembre 2016 portant publication de l'accord de Paris adopté le 12 décembre 2015, signé par la France à New York le 22 avril 2016.

*Journal Officiel du 10 novembre 2016 – n° 2385*

– Décret n° 2016-1170 du 30 août 2016 relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des gobelets, verres et assiettes jetables en matière plastique.

*Journal Officiel du 31 août 2016 – n° 2374*

– Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

*Journal Officiel du 5 août 2016 – n° 2375*

– Rapport au président de la République relatif à l'ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement.

*Journal Officiel du 5 août 2016*

**Classement de sites :**

• Aude et Pyrénées-Orientales : pech de Bugarach et de la crête nord du synclinal du Fenouillèdes, communes de Bugarach, Camps-sur-l'Agly, Cubières-sur-Cinoble, Cucugnan, Duilhac-sous-Peyrepertuse, Padern, Paziols, Rouffiac-des-Corbières, Saint-Louis-et-Parahou, Soulatgé (Aude) et Caudiès de Fenouillèdes, Maury, Prugnanes, Saint-Paul-de-Fenouillet et Tautavel (Pyrénées-Orientales).

*Décret du 14 février 2017  
Journal Officiel du 16 février 2017*

• Bouches-du-Rhône : ensemble formé par le massif de l'Arbois sur le territoire des communes d'Aix-en-Provence, Cabriès, Les Pennes-Mirabeau, Rognac, Velaux, Ventabren et Vitrolles.

*Décret du 27 avril 2017  
Journal Officiel du 29 avril 2017*

• Côtes-d'Armor : ensemble formé par les estuaires du Trieux et du Jaudy.

*Décret du 2 décembre 2016  
Journal Officiel du 4 décembre 2016*

• Haute-Loire : rocher Saint-Michel, sur le territoire de la commune d'Aiguilhe.

*Arrêté du 16 mars 2017  
Journal Officiel du 23 mars 2017*

• Liste des sites classés au cours de l'année 2016 (code de l'environnement, art. L. 341-1 à L. 341-22, R. 341-4 et R. 341-5).

*Journal Officiel du 8 janvier 2017 – n° 2394*

**Agence française pour la biodiversité :**

• Décret du 9 février 2017 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité - M. Martin (Philippe).

*Journal Officiel du 10 février 2017 – n° 2399*

• Arrêté du 9 février 2017 portant nomination des vice-présidents du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité.

*Journal Officiel du 10 février 2017 – n° 2399*

• Décret n° 2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité.

*Journal Officiel du 27 décembre 2016 – n° 2394*

**Évaluation environnementale :**

• Décret n° 2016-1110 du 11 août 2016 relatif à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

*Journal Officiel du 14 août 2016 – n° 2375*

• Ordonnance n° 2016-1058 du 3 août 2016 relative à la modification des règles applicables à l'évaluation environnementale des projets, plans et programmes.

*Journal Officiel du 5 août 2016*

**Patrimoine**

– Décret n° 2017-720 du 2 mai 2017 fixant la liste et le périmètre de domaines nationaux.

*Journal Officiel du 4 mai 2017 – n° 2413/2412*

– Décret n° 2017-469 du 31 mars 2017 relatif aux labels « Pôle national de référence » et « Pôle national de référence numérique ».

*Journal Officiel du 2 avril 2017 – n° 2405*

– Décret n° 2017-434 du 28 mars 2017 relatif au label « Centre culturel de rencontre ».

*Journal Officiel du 30 mars 2017 – n° 2410*

– Décret n° 2017-133 du 3 février 2017 relatif à l'Établissement public du musée national Jean-Jacques Henner et du musée national Gustave Moreau.

*Journal Officiel du 5 février 2017 – n° 2399*

– Arrêté du 28 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2394*

**Loi sur la biodiversité :  
parution du décret concernant les parcs naturels régionaux**

Le décret du 10 juillet 2017 modifie la procédure de classement et de renouvellement de classement des parcs naturels régionaux. Il précise notamment le critère de majorité qualifiée introduit par la loi pour le classement des Parcs, ainsi que la possibilité pour des communes ayant refusé dans un premier temps leur intégration à un Parc de le rejoindre sans attendre le renouvellement de la charte. La durée de cette dernière passe de douze à quinze ans.

Désormais, c'est le préfet de région qui rendra son avis sur l'opportunité du projet et sur la charte, sur la base des avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et du Conseil national de la protection de la nature et il n'y aura plus d'audition en CNPN suite à la consultation des collectivités.

Ces dispositions qui complètent celles prévues directement dans la loi sur la biodiversité renforcent les Parcs dans leur rôle en matière de coordination des politiques publiques sur leur territoire, indique un communiqué de la Fédération. Elles confirment les Parcs dans leur situation de partenaires privilégiés de l'État, des Régions et des collectivités territoriales en matière de biodiversité et de paysage.

Le décret est pris pour l'application des articles L. 333-1 et L. 333-3 du code de l'environnement, dans leur rédaction issue de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

**Attribution (et retrait) de l'appellation « Musée de France » :**

- Arrêté du 10 juillet 2017 attribuant l'appellation « musée de France » au musée de la carte postale de Baud (Morbihan).

*Journal Officiel du 28 juillet 2017*

- Arrêté du 10 juillet 2017 retirant l'appellation « musée de France » au musée Saint-Nicolas de Vitré (suite à la fusion et à l'affectation de ses collections au musée du Château de Vitré).

*Journal Officiel du 28 juillet 2017*

- Arrêté du 3 avril 2017 attribuant l'appellation « Musée de France » au musée Louis Médard de Lunel (Hérault).

*Journal Officiel du 29 avril 2017*

**Monuments historiques :**

- Ordonnance n° 2017-651 du 27 avril 2017 relative aux immeubles et objets mobiliers classés ou inscrits au titre des monuments historiques.

*Journal Officiel du 28 avril 2017 – n° 2419/2410*

- Décret n° 2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables.

*Journal Officiel du 31 mars 2017 – n° 2410*

- Liste des immeubles protégés au titre des monuments historiques en 2016.

*Journal Officiel du 17 mars 2017 – n° 2405*

**ERP/Accessibilité/Sécurité/  
Prévention des risques**

- Décret n° 2017-657 du 27 avril 2017 relatif à la prévention des risques sanitaires liés aux systèmes collectifs de brumisation d'eau.

*Journal Officiel du 29 avril 2017 – n° 2409*

- Décret n° 2017-587 du 20 avril 2017 pris pour l'application de l'article L. 211-11-1 du code de la sécurité intérieure et relatif aux autorisations d'accès aux établissements et installations accueillant des grands événements.

*Journal Officiel du 22 avril 2017 – n° 2408*

- Arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement et des autres ouvrages conçus ou aménagés en vue de prévenir les inondations et les submersions.

*Journal Officiel du 19 avril 2017 – n° 2407*

- Arrêté du 21 mars 2017 modifiant l'arrêté du 28 juin 2004 relatif aux organismes habilités à mettre en œuvre les procédures d'examen « CE » et d'évaluation de la conformité des sous-systèmes et constituants des remontées mécaniques.

*Journal Officiel du 30 mars 2017 – n° 2405*

- Arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 26 août 2008 fixant la liste des départements où les moustiques constituent une menace pour la santé de la population.

*Journal Officiel du 6 janvier 2017 – n° 2395*

- Loi n° 2016-1428 du 24 octobre 2016 relative au renforcement de la sécurité de l'usage des drones civils.

*Journal Officiel du 25 octobre 2016 – n° 2382*

**Accessibilité :**

- Arrêté du 28 avril 2017 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des logements destinés à l'occupation temporaire ou saisonnière dont la gestion et l'entretien sont organisés et assurés de façon permanente, des établissements recevant du public situés dans un cadre bâti existant, des installations existantes ouvertes au public ainsi que des bâtiments d'habitation collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction (dimensions des sas d'isolement).

*Journal Officiel du 4 mai 2017 – n° 2410*

- Arrêté du 20 avril 2017 relatif à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public lors de leur construction et des installations ouvertes au public lors de leur aménagement.

*Journal Officiel du 26 avril 2017*

- Arrêté du 19 avril 2017 fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du registre public d'accessibilité.

*Journal Officiel du 22 avril 2017 – n° 2408*

- Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité et modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public.

*Journal Officiel du 30 mars 2017 – n° 2407*

**Transports/Sécurité routière**

- Arrêté du 10 avril 2017 relatif à l'information sur les prix des prestations de certains services de transport public collectif de personnes.

*Journal Officiel du 13 avril 2017 – n° 2414/2408*

- Arrêté du 23 mars 2017 fixant la liste des aéroports et groupements d'aéroports et le tarif de la taxe d'aéroport applicable sur chacun d'entre eux ainsi que le tarif de la majoration de la taxe d'aéroport.

*Journal Officiel du 25 mars 2017 – n° 2404*

- Décret n° 2017-208 du 20 février 2017 relatif à la nomenclature des véhicules figurant à l'article R. 311-1 du code de la route et à la modification des règles relatives au contrôle technique des véhicules de collection.

*Journal Officiel du 23 février 2017 – n° 2402*

- Décret n° 2017-196 du 16 février 2017 relatif aux aides à l'achat ou à la location des véhicules peu polluants.

*Journal Officiel du 18 février 2017 – n° 2399*

– Arrêté du 16 février 2017 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif aux modalités de gestion de l'aide à l'acquisition et à la location des véhicules peu polluants.

*Journal Officiel du 18 février 2017 – n° 2399*

– Loi n° 2017-116 du 1<sup>er</sup> février 2017 autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne signé le 24 février 2015 pour l'engagement des travaux définitifs de la section transfrontalière de la nouvelle ligne ferroviaire Lyon-Turin.

*Journal Officiel du 2 février 2017*

– Décret n° 2017-107 du 30 janvier 2017 relatif à la codification du titre VI du livre II de la première partie ainsi que des chapitres IV et V du titre I<sup>er</sup> du livre I<sup>er</sup> de la troisième partie du code des transports et comportant diverses dispositions en matière de transport public routier de personnes.

*Journal Officiel du 31 janvier 2017 – n° 2397*

– Loi n° 2016-1887 du 28 décembre 2016 relative à la liaison ferroviaire entre Paris et l'aéroport Paris-Charles de Gaulle.

*Journal Officiel du 29 décembre 2016 – n° 2393*

– Arrêté du 28 octobre 2016 autorisant le changement de contrôle de la société Aéroports de Lyon.

*Journal Officiel du 30 octobre 2016 – n° 2383*

– Arrêté du 28 octobre 2016 autorisant le changement de contrôle de la société Aéroports de la Côte d'Azur.

*Journal Officiel du 30 octobre 2016 – n° 2383*

– Décret n° 2016-1281 du 28 septembre 2016 modifiant le décret n° 2007-1322 du 7 septembre 2007 relatif à l'exercice des missions des services internes de sécurité de la SNCF et de la Régie autonome des transports parisiens et pris pour l'application des articles 11-1 et 11-3 de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983.

*Journal Officiel du 30 septembre 2016 – n° 2379*

– Décret n° 2016-1184 du 31 août 2016 instituant à titre expérimental une prise en charge de l'indemnité kilométrique vélo prévue à l'article L. 3261-3-1 du code du travail relative aux trajets effectués à vélo par les agents relevant des ministères chargés du Développement durable et du Logement ainsi que de leurs établissements publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

*Journal Officiel du 1<sup>er</sup> septembre 2016 – n° 2375*

– Arrêté du 8 août 2016 fixant les conditions d'organisation du service public sur les installations annexes situées sur le réseau autoroutier concédé.

*Journal Officiel du 18 août 2016 – n° 2374*

#### Sécurité :

• Décret n° 2016-1800 du 21 décembre 2016 relatif à l'obligation de porter un casque pour les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de 12 ans.

*Journal Officiel du 22 décembre 2016 – n° 2403*

• Arrêté du 21 décembre 2016 relatif aux caractéristiques des casques portés par les conducteurs et les passagers de cycle âgés de moins de 12 ans.

*Journal Officiel du 22 décembre 2016 – n° 2403*

• Décret n° 2016-1232 du 19 septembre 2016 relatif à l'obligation de porter des gants pour les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur.

*Journal Officiel du 20 septembre 2016 – n° 2378*

• Arrêté du 19 septembre 2016 relatif aux caractéristiques des gants portés par les conducteurs et les passagers de motocyclette, de tricycle à moteur, de quadricycle à moteur ou de cyclomoteur.

*Journal Officiel du 20 septembre 2016 – n° 2378*

#### Taxis/VTC :

• Décret n° 2017-483 du 6 avril 2017 relatif aux activités de transport public particulier de personnes et actualisant diverses dispositions du code des transports.

*Journal Officiel du 7 avril 2017 – n° 2407*

• Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

• Arrêté du 6 avril 2017 fixant les montants des droits d'inscription aux épreuves des examens de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur ;

• Arrêté du 6 avril 2017 relatif aux dispenses d'épreuves aux examens d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

*Journal Officiel du 7 avril 2017 – n° 2407*

• Arrêté du 6 avril 2017 relatif à la signalétique des voitures de transport avec chauffeur.

*Journal Officiel du 7 avril 2017 – n° 2421/2407*

• Décret n° 2017-21 du 11 janvier 2017 relatif aux obligations d'achat ou d'utilisation de véhicules à faibles émissions par les gestionnaires de flottes de véhicules, les loueurs de véhicules automobiles, les exploitants de taxis et exploitants de voitures de transport avec chauffeur.

*Journal Officiel du 12 janvier 2017 – n° 2396*

• Loi n° 2016-1920 du 29 décembre 2016 relative à la régulation, à la responsabilisation et à la simplification dans le secteur du transport public particulier de personnes.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016  
n° 2384/2397/2393*

• Arrêté du 22 décembre 2016 relatif aux tarifs des courses de taxi pour 2017.

*Journal Officiel du 29 décembre 2016 – n° 2395*

- Arrêté du 25 novembre 2016 modifiant l'arrêté du 28 janvier 2015 relatif à la signalétique des voitures de transport avec chauffeur.

*Journal Officiel du 2 décembre 2016 – n° 2388*

- Arrêté du 28 septembre 2016 modifiant l'arrêté du 2 février 2016 relatif à la formation et à l'examen de conducteur de voiture de transport avec chauffeur.

*Journal Officiel du 29 septembre 2016*

## Sports/Loisirs

- Décret n° 2017-971 du 9 mai 2017 relatif à la mise en place du timbre dématérialisé pour l'obtention et la délivrance des permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur pour la navigation intérieure et la navigation maritime de plaisance.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2414*

- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la procédure d'agrément et portant cahier des charges des éco-organismes de la filière des déchets issus de bateaux de plaisance ou de sport en application des articles L. 541-10-10 et R. 543-303 à 305 du code de l'environnement.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2412*

- Arrêté du 3 mai 2017 relatif à l'utilisation des aéronefs ultralégers non motorisés.

*Journal Officiel du 10 mai 2017 – n° 2411*

- Arrêté du 6 décembre 2016 portant définition de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme.

*Journal Officiel du 21 décembre 2016 – n° 2394*

## Formation/ Qualifications professionnelles

- Arrêtés du 7 juillet 2017, du 7 avril 2017 et du 23 février 2017 portant enregistrement au Répertoire national des certifications professionnelles.

*Journal Officiel du 19 juillet 2017 – n° 2420*

*Journal Officiel du 21 avril 2017 – n° 2409*

*Journal Officiel du 3 mars 2017 – n° 2402*

- Décret n° 2017-978 du 10 mai 2017 relatif à la qualité d'artisan cuisinier.

*Journal Officiel du 11 mai 2017 – n° 2412*

- Arrêté du 4 avril 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 1998 modifié portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel barman.

*Journal Officiel du 19 avril 2017*

- Arrêté du 28 février 2017 relatif à l'encadrement des accueils de loisirs périscolaires organisés pour une durée de plus de quatre-vingts jours et pour un effectif supérieur à quatre-vingts mineurs.

*Journal Officiel du 15 mars 2017 – n° 2402*

- Arrêté du 9 février 2017 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 13 avril 2016.

*Journal Officiel du 11 février 2017 – n° 2403*

- Arrêté du 2 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 25 septembre 2014 relatif à la formation spécifique du diplôme d'État d'alpinisme-accompagnateur en moyenne montagne.

*Journal Officiel du 18 janvier 2017*

- Arrêté du 28 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 9 novembre 2011 relatif aux compétences requises en vue de la délivrance de la carte professionnelle de guide conférencier aux titulaires de licence professionnelle ou de diplôme national de master.

*Journal Officiel du 30 décembre 2016 – n° 2394*

- Arrêté du 6 décembre 2016 portant définition de l'environnement montagnard pour la pratique des activités assimilées à l'alpinisme.

*Journal Officiel du 21 décembre 2016 – n° 2394*

- Arrêté du 9 novembre 2016 portant création de la mention « animation sociale » du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur ».

*Journal Officiel du 19 novembre 2016*

- Ordonnance n° 2016-1519 du 10 novembre 2016 portant création au sein du service public de l'emploi de l'établissement public chargé de la formation professionnelle des adultes.

*Journal Officiel du 11 novembre 2016 – n° 2385*

- Arrêté du 3 novembre 2016 relatif au titre professionnel de conseiller(ère) relation client à distance et modifiant l'arrêté du 3 juillet 2003.

*Journal Officiel du 10 novembre 2016 – n° 2385*

- Décret n° 2016-1392 du 17 octobre 2016 relatif à la reconnaissance des qualifications professionnelles et modifiant le décret n° 72-678 du 20 juillet 1972 modifié fixant les conditions d'application de la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 réglementant les conditions d'exercice des activités relatives à certaines opérations portant sur les immeubles et les fonds de commerce.

*Journal Officiel du 19 octobre 2016 – n° 2381*

- Décret relatif à la prolongation des recrutements réservés permettant l'accès à l'emploi titulaire des agents contractuels de la fonction publique territoriale ainsi qu'à la mise à disposition et à la rémunération de ces agents.

*Journal Officiel du 14 août 2016 – n° 2374*

- Arrêté du 12 avril 2016 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 25 février 2015.

*Journal Officiel du 14 avril 2016 – n° 2380*

## Questions de parlementaires (et réponses ministérielles)

– Référencement des professionnels du tourisme par les grands opérateurs d'Internet (question orale n° 00375, Giselle Jourda, Sénat, 20 juillet 2017) – n° 2422

– Problèmes de la distribution numérique de l'industrie touristique (question écrite n° 18299, Daniel Chasseing, Sénat, 11 mai 2017) – n° 2420

– Résorption des zones blanches (question écrite n° 103179, Bérengère Poletti, Assemblée nationale, 9 mai 2017) – n° 2420

– Pré-enseignes dérogatoires (question écrite n° 25876, Michel Savin, Sénat, 22 juin 2017) – n° 2419

– Difficultés des musées privées (question écrite n° 98707, Philippe Gosselin, Assemblée nationale, 16 mai 2017) – n° 2418

– Décret plage (question écrite n° 25933, François Commeinhes, Sénat, 8 juin 2017, en attente de réponse du ministère de la Cohésion des territoires) – n° 2417

– Statut de guide conférencier et animateur sportif (question écrite n° 103742, Laurent Furst, Assemblée nationale, 16 mai 2017) – n° 2416

– Définition de la délégation de service public (question écrite n° 19675, Chantal Deseyne, Sénat, 6 avril 2017) – n° 2415

– Convoyage de la clientèle vers les établissements touristiques d'altitude (question écrite n° 25789, Michel Bouvard, Sénat, 4 mai 2017, en attente de réponse du ministère de la Transition écologique et solidaire) – n° 2414

– Développement des plateformes numériques (question écrite n° 18299, Daniel Chasseing, Sénat, 11 mai 2017) – n° 2412

– Chèques-vacances (question n° 102518, Franck Gilard, Assemblée nationale, 9 mai 2017) – n° 2411

– Délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public skiable (question écrite n° 23608, Jean-Louis Masson, Sénat, 20 avril 2017) – n° 2411

– Attribution de la carte de guide conférencier (question écrite n° 101744, Philippe Kemel, Assemblée nationale, 4 avril 2017) – n° 2410

– Pilotage du secteur du tourisme en France (question n° 99367, Guillaume Chevrollier, Assemblée nationale, 2 mai 2017) – n° 2409

– Sécurité des manèges, machines et installations pour fêtes foraines et parcs d'attractions (question n° 99689, René Rouquet, 18 avril 2017) – n° 2409/2408

– Habitations légères de loisirs (yourtes), (question écrite n° 66651, Marie-Jo Zimmermann, Assemblée nationale, 4 avril 2017) – n° 2409

– Taxe de séjour et personnes en situation de handicap (question écrite n° 102169, Sophie Rohfritsch et autres collègues, Assemblée nationale, 11 avril 2017) – n° 2408

– Usage de drones civils (question écrite n° 95034, Pascal Popelin, Assemblée nationale, 11 avril 2017) – n° 2408

– Difficultés rencontrées par les investisseurs en résidences de tourisme (question écrite n° 24893, Loïc Hervé, Sénat, 2 mars 2017) – n° 2408

– Candidature de Paris aux Jeux Olympiques de 2024 (question n° 4683, David Douillet, Assemblée nationale, 16 février 2017) – n° 2408

– Pas d'incompatibilité d'exercice entre l'activité de conducteur de taxi et de VTC (question écrite n° 90452, Dominique Dord, Assemblée nationale, 18 avril 2017) – n° 2407

– Promotion touristique au profit d'un élément patrimonial (question écrite n° 24791, Jean-Louis Masson, Sénat, 16 mars 2017) – n° 2407

– Publicité aux abords des monuments historiques (question écrite n° 101534, Jean-Michel Clément, Assemblée nationale, 21 mars 2017) – n° 2406/2405

– Gestion d'un office de tourisme communal (question écrite n° 24721, Jean-Louis Masson Sénat, 16 mars 2017) – n° 2405

– Impact de la réforme de la dotation globale de fonctionnement sur les communes touristiques (question écrite n° 17740, Loïc Hervé, Sénat, 9 mars 2017) – n° 2405

– Vente d'un camping municipal (question écrite n° 24381, Jean-Louis Masson, Sénat, 2 mars 2017) – n° 2405

– Revenus d'une sous-location meublée (question écrite n° 23432, Christophe-André Frassa, Sénat, 9 mars 2017) – n° 2404

– Signalétique des VTC (question écrite n° 93712, Laurence Arribagé, Assemblée nationale, 7 mars 2017, question écrite n° 18790, Pierre Charon, Sénat, 6 mars 2017) – n° 2404

– Projet EuropaCity (question écrite n° 72835, François de Mazières, Assemblée nationale, 13 décembre 2016) – n° 2402

– Définition des zones d'activités touristiques (question écrite n° 23855, Daniel Chasseing, Sénat, 2 février 2017) – n° 2399

– Difficulté d'interprétation de la loi NOTRe en matière de tourisme (question écrite n° 19189, Loïc Hervé, Sénat, 26 janvier 2017) – n° 2399

– Définition de la promotion du tourisme (question écrite n° 17774, Loïc Hervé, Sénat, 26 janvier 2017) – n° 2399

– Classement des communes touristiques et stations de tourisme en relation (question écrite n° 17776, Loïc Hervé, Sénat, 26 janvier 2017) – n° 2399

– Compétence « promotion du tourisme » (questions écrites n° 17774/17776, Loïc Hervé, Sénat, 26 janvier 2017) – n° 2397

– Accueil et stationnement des camping-cars (question écrite n° 19846, Marc Le Fur, Assemblée nationale, 24 janvier 2017) – n° 2397

– Gouvernance des lignes de trains d'équilibre du territoire (TET) (question orale, Philippe Duron, Assemblée nationale, 25 janvier 2017) – n° 2396

– Utilisation d'un blason municipal (question écrite n° 23617, Jean-Louis Masson, Sénat, 29 décembre 2016) – n° 2395

– Concessions de plage (question écrite n° 84340, Jean Léonetti, Assemblée nationale, 22 novembre 2016) – n° 2389

– Compétences des départements en matière de solidarités sociales et territoriales (question écrite n° 15844, Frédéric Roig, Assemblée nationale, 25 octobre 2016) – n° 2387

– Réalisation d'une piste de luge sur un domaine skiable (question écrite n° 78223, Marie-Jo Zimmermann, Assemblée nationale, 23 août 2016) – n° 2387

– Report de congés en cas de maladie (question écrite n° 21666, François Baroin, Sénat, 6 octobre 2016) – n° 2385

– Taxe de séjour pour les propriétaires de meublés, gîtes et chambres d'hôtes (question écrite n° 22644, Patricia Schillinger, Sénat, 27 octobre 2016) – n° 2384

– Loi NOTRe et compétence « tourisme » (question écrite n° 97128, Dominique Dord, Assemblée nationale, 4 octobre 2016) – n° 2380

– Prise en compte des impacts des projets éoliens sur le patrimoine et le paysage (question écrite n° 97237, Philippe Briand, Assemblée nationale, 30 août 2016) – n° 2379

– Dérogation au chômage du 1<sup>er</sup> mai (question écrite n° 89658, Marianne Dubois, Assemblée nationale, 2 août 2016) – n° 2377

– Loi NOTRe : modalités concrètes du transfert de compétences (question écrite n° 22115, Jean-Yves Roux, Sénat, 30 juin 2016) – n° 2375

– Projet « Charles-de-Gaulle (CDG) express (question n° 73477, Jean-Pierre Blazy, Assemblée nationale, 16 août 2016) – n° 2374

**Le député Alain Bruneel (Gauche démocrate et républicaine, Nord) alerte la ministre des Solidarités et de la Santé sur l'impossibilité pour une large partie de la population de bénéficier du droit fondamental aux vacances.**

Le député regrette que « cette année encore, 40 % des Français feront l'impasse sur cette bouffée d'oxygène essentielle, principalement par manque de moyens. L'accès aux vacances reste profondément inégalitaire. À titre d'exemple, 82 % des cadres supérieurs font leurs bagages chaque année alors qu'à peine un ouvrier sur trois peut se le permettre. Un écart qui se creuse depuis une décennie, faisant du départ en vacances un des marqueurs sociaux les plus flagrants. Faute de politique sociale des loisirs à la hauteur, ce sont les associations comme le Secours Populaire ou les acteurs du tourisme solidaire qui doivent se démener pour permettre aux familles de s'évader du quotidien. Les aides financières restent insuffisantes et bénéficient en priorité aux plus aisés. Vingt-cinq pour cent des personnes gagnant plus de 3 000 € ont reçu un coup de pouce pour partir en vacances contre seulement 22 % des revenus inférieurs à 1 200 €. Pourtant, les bienfaits des vacances en termes de perception de soi, de vivre ensemble, de santé, de réparation des liens sociaux, familiaux et affectifs n'est plus à prouver ».

Il lui demande quelle politique ambitieuse elle compte mettre en place à ce sujet et comment elle compte œuvrer pour démocratiser réellement ce droit pourtant inscrit dans la loi française depuis 1998.

*Question n° 239 publiée au Journal Officiel le 25 juillet 2017, en attente de réponse*

**CALENDRIER SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018**

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
<b>Prérentrée des enseignants</b>	Vendredi 1 <sup>er</sup> septembre 2017		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Lundi 4 septembre 2017		
<b>Toussaint</b>	Samedi 21 octobre 2017 Lundi 6 novembre 2017		
<b>Noël</b>	Samedi 23 décembre 2017 Lundi 8 janvier 2018		
<b>Hiver</b>	Samedi 10 février 2018 Lundi 26 février 2018	Samedi 24 février 2018 Lundi 12 mars 2018	Samedi 17 février 2018 Lundi 5 mars 2018
<b>Printemps</b>	Samedi 7 avril 2018 Lundi 23 avril 2018	Samedi 21 avril 2018 Lundi 7 mai 2018	Samedi 14 avril 2018 Lundi 30 avril 2018
<b>Début des vacances d'été</b>	Samedi 7 juillet 2018		

**ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019**

	<b>ZONE A</b>	<b>ZONE B</b>	<b>ZONE C</b>
<b>Prérentrée des enseignants</b>	Vendredi 31 août 2018		
<b>Rentrée scolaire des élèves</b>	Lundi 3 septembre 2018		
<b>Toussaint</b>	Samedi 20 octobre 2018 Lundi 5 novembre 2018		
<b>Noël</b>	Samedi 22 décembre 2018 Lundi 7 janvier 2019		
<b>Hiver</b>	Samedi 16 février 2019 Lundi 4 mars 2019	Samedi 9 février 2019 Lundi 25 février 2019	Samedi 23 février 2019 Lundi 11 mars 2019
<b>Printemps</b>	Samedi 13 avril 2019 Lundi 29 avril 2019	Samedi 6 avril 2019 Mardi 23 avril 2019	Samedi 20 avril 2019 Lundi 6 mai 2019
<b>Début des vacances d'été</b>	Samedi 6 juillet 2019		

– Arrêté du 17 juillet 2017 fixant le calendrier scolaire de l'année 2018-2019.

*Journal Officiel du 20 juillet 2017*

## Numérique : faciliter l'accès aux patrimoines

**La diffusion et la maîtrise des contenus numériques sont des enjeux majeurs pour les sites culturels et patrimoniaux. Pour élaborer des outils de médiation numérique pertinents, il faut analyser les usages, les rapports avec les publics touristiques et scolaires et les besoins des équipes en accompagnement et en formation.**

Le guide *Valorisation numérique des patrimoines* édité par Sites & Cités remarquables de France (l'association des Villes et Pays d'Art et d'Histoire et des Sites patrimoniaux) est destiné aux animateurs, aux médiateurs, aux guides et aux élus des Villes et Pays d'Art et d'Histoire. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat avec la DRAC ex-Aquitaine, portant sur la médiation numérique des patrimoines. Il a pour objectifs de faciliter la mise au point de stratégies éducatives ou touristiques et l'élaboration de projets avec les entreprises (commandes d'outils numériques, examen des offres). Ce guide propose un aperçu des notions clés dans l'élaboration des outils numériques, des retours d'expériences menées sur les territoires ou par les institutions culturelles, ainsi qu'une méthodologie.

Selon **Arnaud Littardi**, directeur régional des affaires culturelles **Nouvelle-Aquitaine**, il devrait « aider à mettre au cœur du raisonnement des éléments fondamentaux de la médiation numérique patrimoniale : un propos adapté à l'usage et au public choisi, une

continuité entre le numérique et le patrimoine physique, l'animation de projet avec les acteurs éducatifs et touristiques et le souci permanent de l'appropriation, du partage et de l'échange ».

### Un outil parmi d'autres

Le numérique est un outil d'investigation, un support de conservation, un vecteur d'échange et de communication. Il peut être utilisé pour valoriser un patrimoine disparu ou pour numériser un patrimoine existant. Il génère une filière économique sur la modélisation en 3D, la réalité augmentée, l'immersion, les nouveaux usages des publics. La transition numérique transforme la relation entre le visiteur et le territoire, mais ne remplace pas une médiation physique de qualité, qui demeure indispensable.

La valorisation des ressources numériques patrimoniales s'appuie sur l'accessibilité et la qualité des documents numériques et sur l'appropriation intellectuelle (le savoir) des informations contenues virtuellement dans ces docu-

ments numériques pour les rendre intelligibles, mission relevant de la médiation.

Le dispositif numérique ne constitue pas, souligne l'ouvrage, un médiateur virtuel qui remplacerait progressivement les pratiques traditionnelles de découverte durant lesquelles le médiateur humain interagit avec les publics, et dialogue autour des savoirs des visiteurs et des informations patrimoniales à transmettre. **Le numérique doit être pensé comme un médium parmi d'autres, au service du médiateur et du discours à faire passer.**

Pour être efficace, l'outil numérique doit proposer aux publics des couches d'information supplémentaires, à activer au cours des différentes pratiques de médiation.

### Numérique et territoire

En dix étapes, le guide énumère les questions à se poser et les actions à mettre en œuvre parallèlement à l'élaboration d'un projet de valorisation numérique, afin de prendre en compte les contraintes du territoire, les objectifs en matière de pédagogie, de communication et d'information, ainsi que les publics visés.

Il faut, bien sûr, définir le projet d'outil, les publics ciblés et le message à transmettre. Vient ensuite l'adaptation du dispositif aux particularités du territoire, avec la recherche de la solution technique pertinente pour que l'outil fonctionne correctement en fonction de la couverture wifi, 3G ou 4G et des réseaux mobiles présents. Le porteur de projet définit le mode d'utilisation de l'outil (intérieur, extérieur, individuellement ou en groupe, en fixe ou en mobilité, seul ou avec un guide, en liberté

#### « Aquitaine cultures connectées » : un dispositif innovant

Le site Aquitaine cultures connectées est dédié à l'innovation numérique dans le secteur culturel. Produit par la direction de la Culture et du Patrimoine de la Région Nouvelle-Aquitaine, il valorise les productions numériques, les acteurs innovants et les collections numérisées culturelles de la région. Il propose une veille et des informations sur ces thématiques, complétées par des publications sur les réseaux sociaux. C'est un site ouvert et contributif.

Depuis 2000, la Région est engagée, conjointement avec la DRAC Aquitaine, en faveur de l'accès au savoir et à la culture pour tous via le numérique. Le premier axe de soutien a été consacré à la numérisation des collections patrimoniales d'Aquitaine. En 2011, a été créée La Fabrique, un dispositif dédié à la production de contenus, d'applications, de services et d'œuvres numériques innovants.

[www.culturesconnectees.fr](http://www.culturesconnectees.fr)

ou selon une durée déterminée...). Il faut également envisager le modèle économique et décider si l'accès sera gratuit ou payant. Il est indispensable de mettre en place une veille technologique (contacts avec d'autres territoires, test de l'outil à titre personnel, vérifier que la technologie est mature et l'outil simple à utiliser). Viennent ensuite l'évaluation du budget (incluant le coût des outils numériques et le temps humain) et la recherche de financements, le choix du prestataire (expérimentation des solutions proposées, type de maintenance, pérennité de l'hébergement et du serveur...). Un groupe de travail et un comité de pilotage impliquant les partenaires locaux en fonction du public ciblé (services de la collectivité, chercheurs, prestataires privés, associations patrimoniales...) permettent de prendre du recul sur le projet.

Ne pas oublier d'anticiper la gestion des droits d'auteur et d'intégrer un budget « communication » dans le montage du projet. Organiser des éducteurs (guides conférenciers, agents de voyages, autocaristes, presse, blogueurs, offices de tourisme...) et informer les enseignants sont des étapes clés, tout comme l'évaluation du produit.

## Une stratégie numérique

Depuis plusieurs années, le numérique est au cœur de la politique du **Centre des monuments nationaux** qui conserve et ouvre à la visite des monuments d'exception, ainsi que leurs parcs et jardins. De nombreux projets liés au numérique permettent à l'établissement de servir ses missions de conservation, de médiation, d'accessibilité et d'éducation, et offrent une meilleure connaissance et une meilleure compréhension des monuments grâce à des contenus adaptés aux attentes et aux pratiques de ses publics. Parmi les premières actions du Centre des monuments nationaux en matière de numérique, citons la réalité augmentée (abbaye de

Cluny, 2010), le premier financement participatif patrimonial au service de la restauration de monuments (« Tous mécènes », 2013), un robot de visite destiné aux personnes en situation de handicap (château d'Oiron, 2013) et les cartels numériques (château de Champs-sur-Marne, 2013). Depuis 2013, le Centre des monuments nationaux développe sa présence sur les réseaux sociaux grâce à un pôle de communication digitale qui anime ses comptes (publications, quizz, jeux), développe des partenariats avec d'autres institutions et établit des relations avec des influenceurs en France et à l'international. En 2014, une mission de la stratégie, de la prospective et du numérique a été créée au siège.

Les sites Internet du siège et des monuments ont été refondus dans la nouvelle interface *www.monuments-nationaux.fr* en ligne depuis mars 2016 (site institutionnel, sites d'une centaine de monuments, sites dédiés aux expositions, plateforme de dons en ligne, site des Éditions du Patrimoine). Huit millions de pages ont été consultées entre le 8 mars 2016 et mi-janvier 2017. Début 2017, 62 pages Facebook existent, dont 58 pour les monuments, et 4 pour l'établissement, les Éditions du Patrimoine, la librairie de l'Hôtel de Sully et la base Regards.

Le Centre des monuments nationaux a créé une usine à sites et une usine à applications qui participent à la maîtrise des coûts de production. La création d'applications de visite et de jeux en ligne a pour objectif d'attirer de nouveaux publics. Des applications de visite sont disponibles, par exemple

pour les alignements de Carnac et la Sainte Chapelle. D'autres visites sont enrichies grâce à des reconstitutions virtuelles et à la réalité augmentée (Villa Cavrois). Un parcours numérique cohérent avec une expérience complète prolongée par les livres d'or numériques est proposé aux châteaux de Vincennes et d'Oiron, à l'abbaye de Montmajour, à la Maison de George Sand à Nohant, dans les tours et remparts d'Aigues-Mortes et au Panthéon. Ces dispositifs permettent d'engager un premier niveau de dialogue avec les publics.

## Un produit complet

Cette approche d'écosystème sous forme de proposition numérique cohérente, complémentaire d'un parcours classique, a été mise en place lors de l'exposition « Quatre vies en résistance » au Panthéon, avec un site Internet dédié (la mémoire de l'exposition à terme), une borne d'enregistrement vidéo in situ et en ligne, des dispositifs interactifs dans l'exposition, une application de visite avec un parcours adultes et enfants, un livre d'or en fin de visite et une base documentaire et vidéo en ligne.

En 2016 a été lancé le projet transmédia « La Fabrique à Histoires », associant site Internet, application de visite et ateliers pour enfants autour du château de Cadillac, de l'abbaye de la Sauve-Majeure et de la tour Pey Berland. L'Histopad offre une visite immersive dans les espaces médiévaux et révolutionnaires de la Clergerie grâce à des reconstitutions

### Une visite autonome au château d'Oiron

Depuis 2013, le robot Norio permet aux visiteurs à mobilité réduite de découvrir, depuis le rez-de-chaussée, des espaces et des œuvres d'art situés à l'étage, de se déplacer au travers des salles, d'écouter et d'interagir avec les touristes et le guide présents à l'étage. Manipulable par un utilisateur non expérimenté, ce robot de télé-présence, avatar d'un visiteur, s'inscrit dans la politique d'accessibilité du Centre des monuments nationaux. L'utilisation de ce robot pourrait être envisagée pour faire découvrir des sites inaccessibles au public.

3D appuyées sur des travaux de recherches historiques.

Après le succès de l'opération « Tous mécènes » menée avec My Major Company en 2013, le Centre des monuments nationaux a créé la plateforme de dons en ligne « Ma pierre à l'édifice » ([www.mapierrealedifice.fr](http://www.mapierrealedifice.fr)) permettant de soutenir aussi bien la restauration d'épis de faitage au château d'Azay-le-Rideau, la réalisation d'un ouvrage audio-tactile sur la Villa Cavrois ou la restauration du cloître de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Afin de mieux connaître les publics, de dialoguer avec eux au quotidien et d'améliorer la stratégie de fidélisation, un livre d'or numérique a été expérimenté en 2015 et 2016 dans six sites du Centre des monuments nationaux et sur le site de Rurart. Ce livre d'or propose de conclure la visite par une expérience interactive grâce à une application sur tablette (expression libre, commentaire d'une image, réponse à un questionnaire). Les données collectées sont accessibles dans une interface de gestion et d'analyse.

Le Centre des monuments nationaux a optimisé son Intranet, indispensable au travail en réseau, et le wifi est appelé à se généraliser dans le réseau.

L'ensemble de l'action numérique du Centre des monuments nationaux repose sur un écosystème en lien avec des écoles, des start-up et d'autres institutions culturelles sur des projets expérimentaux. Ainsi, le partenariat avec le site [www.covoiture-art.com](http://www.covoiture-art.com) facilite l'accès aux monuments peu desservis et l'application Waynote rend les monuments visibles depuis l'autoroute.

## Le Louvre : partage de connaissances

Depuis 2009, le musée du Louvre développe une démarche proactive sur les réseaux sociaux avec 14 comptes (Facebook, Twitter, Google+, Instagram, Weibo, WeChat...). Il est suivi par 3,9 millions d'abonnés auxquels il raconte

la vie du musée, fait découvrir le travail des conservateurs les jours de fermeture et avec lesquels il partage des coups de cœur.

Le Louvre a étoffé sa stratégie numérique en 2011 afin de conforter sa médiation interactive au service des œuvres (application, guide multimédia, dispositifs dans les salles), de mieux accueillir le visiteur avant, pendant et après la visite et de rendre le patrimoine plus accessible.

En janvier 2016, le Louvre a donné carte blanche à trois YouTubeurs pour réaliser des films sur le musée, ses œuvres et son histoire, afin de toucher un public nouveau, curieux et pas nécessairement amateur d'histoire de l'art. Le 6 juillet 2016, l'ouverture des nouvelles salles du Pavillon de l'Horloge a marqué le lancement de la nouvelle application mobile gratuite « Louvre : ma visite » (AppStore, GooglePlay). L'application repère le visiteur dès son approche du musée, le guide jusqu'aux accès et lui permet d'acheter son billet en ligne. Dans le musée, le système de localisation indoor permet au public de se situer et de s'orienter vers les points d'intérêt répertoriés sur le plan (œuvres, collections, services).

Le Pavillon de l'Horloge retrace la transformation du palais des rois de France en musée au travers de maquettes animées par des jeux de lumière et/ou de couleurs, de cartels et feuillets numériques (français, anglais, espagnol, langue des signes française, fonctionnalités pour malvoyants) enrichis de documents d'archives, de films en 3D

et d'œuvres d'art issues des collections du Louvre. Les cartels et les feuillets numériques ont été développés en partenariat avec le Centre des monuments nationaux, ce programme numérique illustrant le partage de compétences répondant à des besoins partagés en termes de diffusion de contenus, d'ergonomie et de maintenance.

## Des produits innovants

Dans le cadre de l'appel à projets « Services numériques innovants » doté d'une enveloppe de 800 000 €, le **ministère de la Culture** a distingué, le 27 juillet dernier, les vingt lauréats de l'édition 2017. Cet appel à projets a vocation à soutenir des innovations technologiques ou d'usage dans le secteur de la culture et permet aux lauréats de réaliser une « preuve de concept » au sein d'un opérateur culturel. Parmi les lauréats, Tech'4Team et Affluences. Tech'4Team est un service de mise en relation permettant aux spectateurs et aux usagers d'un territoire de partager des trajets afin de faciliter l'accès à un lieu culturel, qui sera expérimenté dans plusieurs lieux culturels en banlieue parisienne, à Valenciennes, à Nantes, à Cognac et à Alençon. Autre prestation de la start-up : optimiser le remplissage des lieux de spectacle. Elle utilise les principes du « yield management » grâce à des analyses statistiques et prédictives des bases de données des publics d'un établissement, permettant d'ajuster la stratégie de commercialisation en temps réel. ■

### Une appli pour gagner du temps

Affluences est un outil d'analyse prédictive d'affluence à destination des musées et de leur public, qui sera expérimenté avec le musée d'Archéologie nationale. Gratuite et sans publicité, Affluences permet de mesurer le temps d'attente et le taux d'occupation d'un lieu en temps réel, indique les prévisions d'attente pour le reste de la journée et les informations pratiques grâce à des capteurs installés à l'entrée des établissements. Parmi les clients de la start-up, des bibliothèques, des restaurants universitaires, des piscines et des musées (Le Louvre, Orsay...).

Selon le Baromètre **In Extenso Tourisme, Culture et Hôtellerie**, le marché hôtelier français est soutenu par de bons niveaux de fréquentation au mois de juin 2017, dépassant 70 % de taux d'occupation, notamment grâce au retour des touristes étrangers à Paris, même s'il faut nuancer selon les territoires. Globalement, à l'échelle nationale, les RevPAR (revenu moyen par chambre disponible) des catégories supérieures progressent au premier semestre 2017 (ceux d'entrée de gamme régressent).

En juin, l'hôtellerie en région enregistre des performances en retrait venant pénaliser les résultats à l'échelle nationale (excepté sur le segment luxe, + 7 % de RevPAR). Les villes hôtes de l'Euro 2016, comme Lille, Lyon, Saint-Étienne ou Toulouse, affichent un net repli de leur prix moyen. Mais les niveaux de performance au premier semestre 2017 (données cumulées) restent supérieurs à ceux de l'année 2015 pour la majorité des villes hôtes et des catégories.

L'hôtellerie haut de gamme et luxe à Lille affiche un RevPAR en hausse de 31 %, pareillement à Saint-Étienne sur le marché milieu de gamme, inscrivant un RevPAR de + 7 € HT à fin juin 2017 par rapport à 2015. L'augmentation du trafic constatée par Aéroports de Paris en juin 2017 (+ 5 % par rapport à 2016) se ressent au sein de l'hôtellerie parisienne, où les taux d'occupation des clientèles françaises et étrangères sont en hausse au mois de juin 2017 (fréquentation allant de 75 % sur le segment luxe à 88 % sur le marché milieu de gamme). Les RevPAR progressent sur l'ensemble des catégories de l'hôtellerie parisienne, allant de 4 % sur la catégorie luxe et palaces jusqu'à 11 % sur l'hôtellerie haut de gamme. En revanche, à échantillon constant et stable, l'hôtellerie parisienne ne retrouve pas encore des niveaux de performance enregistrés au premier semestre 2013 et 2014.

Sur la Côte d'Azur, les RevPAR sont en retrait au mois de juin et au premier semestre 2017 sur l'ensemble des catégories, comparés à l'année 2016. Les clientèles d'affaires continuent à réduire leurs déplacements et à serrer leurs budgets hôtels, le tout dans un contexte de concurrence exacerbée avec des modes d'hébergement alternatifs. Toutefois, en comparaison au premier semestre 2014, les catégories supérieures (milieu de gamme à luxe) affichent des RevPAR en hausse. Le segment de luxe se démarque : + 31 € HT de RevPAR en 2017 par rapport au premier semestre 2014 et + 24 € HT comparé à 2015.

[www.inextenso-tech.com](http://www.inextenso-tech.com)

Le moteur de recherche **Kayak** dédié au voyage lance sa nouvelle plateforme interactive de recensement des données « Tendances de voyage Kayak » (accessible gratuitement sur ordinateur et sur mobile) qui fournit des informations détaillées sur les tendances de voyage en France.

Cet outil compile les données provenant des requêtes effectuées sur son moteur de recherche et permet aux internautes de trouver des informations correspondant à leurs intérêts. Basée sur des données locales, la plateforme est mise à jour tous les mois. Les utilisateurs peuvent filtrer les résultats pour comparer l'évolution des tendances pour les recherches de vols, d'hôtels et voitures de location.

Les informations concernent les destinations les plus populaires, l'évolution des recherches au fil du temps (afin de programmer ses vacances sur une période de moindre affluence), les destinations en hausse ou en baisse, les prix moyens par destination sur une période (vol, nuit d'hôtel, location de voiture) et l'évolution des prix par destination.

Le site Internet et les applications mobiles Kayak proposent également des alertes de prix, un outil de prédiction des prix et un gestionnaire d'itinéraires gratuit. Kayak traite 1,5 milliard de recherches chaque année.

[www.kayak.fr](http://www.kayak.fr)

## AVIS DE MARCHÉS ET DSP

### – OT « Roissy Clé de France »

*Objet du marché:* fourniture d'un dispositif d'information touristique 24/24 pour l'office de tourisme Roissy Clé de France (Roissy - Écrouen - Luzarches).

*Date limite de réception des offres:* 28 août 2017.

[santos@ville-roissy95.fr](mailto:santos@ville-roissy95.fr)

### – Commune nouvelle Gavarnie-Gèdre

*Objet du marché:* aménagements pour l'amélioration de l'accueil touristique à Troumouse et au Maillet, dans le cadre de la mise en place d'une navette.

*Date limite de réception des offres:* 1<sup>er</sup> septembre 2017.

[mairie.gedre@wanadoo.fr](mailto:mairie.gedre@wanadoo.fr)

### – MEEDDM

*Objet du marché:* réalisation et publication d'une monographie consacrée aux propositions des quatre territoires franciliens ayant postulé pour accueillir le Village Global de l'Exposition (Universelle 2025) dans la région du Grand Paris, dans le cadre de l'atelier « Territoires ».

*Date limite de réception des offres:* 4 septembre 2017.

[bm.sg.driea-if@developpement-durable.gouv.fr](mailto:bm.sg.driea-if@developpement-durable.gouv.fr)

### – Département de Mayotte

*Objet du marché:* programme départemental de formation professionnelle 2017 – actions de pré-qualification et de qualification.

*Date limite de réception des offres:* 6 septembre 2017.

[habib.souffou@cg976.fr](mailto:habib.souffou@cg976.fr)

### – Département de la Haute-Loire

*Objet du marché:* prestations d'études stratégiques et opérationnelles pour la structuration de la mission Haute-Loire Ingénierie.

*Date limite de réception des offres:* 8 septembre 2017.

[departement@hauteloire.fr](mailto:departement@hauteloire.fr)